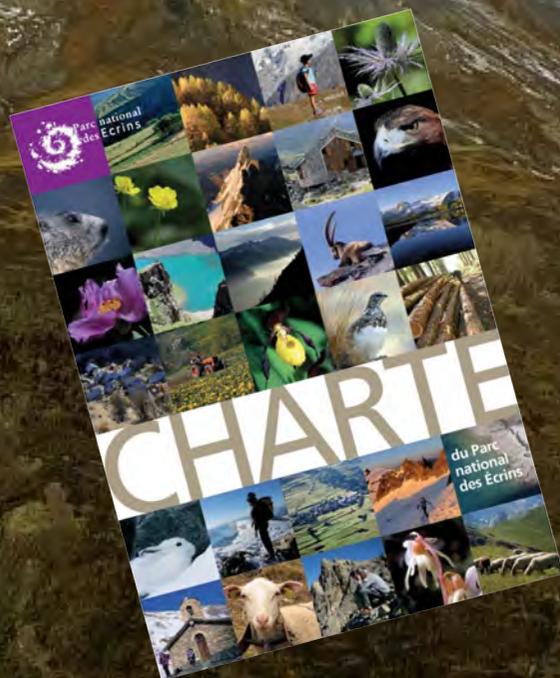




Parc national
des Ecrins



BILAN 2014-2019

LA CHARTE EN ACTIONS



Comment la charte a été mise en œuvre entre 2014 et 2019 ?

Sommaire

LES ORIENTATIONS POUR LA ZONE D'ADHÉSION 2014-2019	4
Axe 1 - Pour un espace de culture vivante et partagée	
Axe 2 - Pour un cadre de vie de qualité	7
Axe 3 - Pour le respect des ressources et des patrimoines	17
Axe 4 - Pour l'accueil du public et la découverte du territoire	26
	38
LES OBJECTIFS POUR LE CŒUR DE PARC 2014-2019	48
L'ANIMATION DE LA CHARTE	65
Bilan global et quelles pistes pour la suite ?	
Carte du parc national des Écrins - calendrier de mise en œuvre	

Comment la charte a été mise en œuvre entre 2014 et 2019 ?

□ Apprécier à mi-parcours les avancées de ce projet de territoire

Ce document a pour objectif de dresser le bilan des deux programmes d'actions de la charte du territoire parc national des Écrins 2014-2016 et 2017-2019. Il vise à apprécier à mi-parcours ce projet de territoire initié par la loi du 14 avril 2006 réformant la politique des Parcs nationaux.

90 % des communes de l'aire optimale d'adhésion (soit 49 communes) ont adhéré à la charte.

Une phase de consultation et d'information des acteurs locaux a eu lieu en 2012-2013. Les nombreuses rencontres ont permis d'établir collectivement une liste de projets contribuant à la réalisation de la charte sur la période 2014-2016 et 2017-2019. De multiples partenaires se sont mobilisés avec le Parc national :

les communes adhérentes, les communautés de communes, les associations locales, les groupements pastoraux, les groupes scolaires, les offices nationaux chargés de la nature, les chambres d'agriculture... et des privés, acteurs/actrices économiques locaux... **Cette liste de projets forme le premier et second programme d'actions de la charte.**

LES CAIRNS DE LA CHARTE

Quelques jalons pour répondre à la question :
« que nous apporte la charte ? »

La charte fera l'objet d'une évaluation au fil de l'eau, intermédiaire et finale.

Les cairns de la charte sont des actions choisies comme repères de réalisation concrète des orientations /objectifs de la charte sur les 15 ans.

Un zoom particulier sera réalisé sur ces actions, tous les trois ans, à mi-chemin et en fin de période.

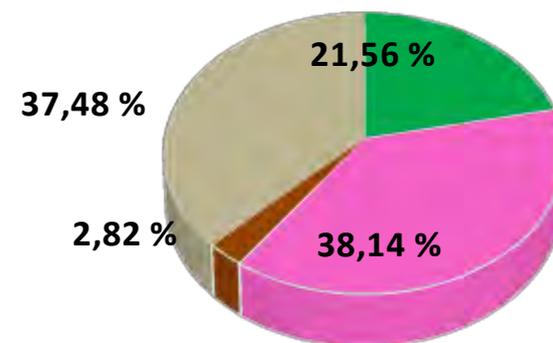
Les partenariats mobilisés seront précieux pour analyser l'action.

Dans les exemples qui vont suivre, vous pourrez identifier les Cairns de la charte par ce pictogramme :



A noter : l'immense majorité de ces actions draine des compétences extérieures qui viennent enrichir les projets locaux.

Les communes, les associations, les socioprofessionnels et le Parc national au cœur de l'action



■ **Les communes et leurs groupements** portent **38 %** des actions (projets d'aménagement, restauration de patrimoine bâti, etc.), soit 2 points de moins que sur la période 2014-2016.

■ **Les associations ou les privés** contribuent à **22 %** par des projets souvent culturels, soit 2 points de plus qu'entre 2014-2016.

■ **Les établissements publics, laboratoires de recherche, Météo France, CERPAM, FAI, etc.** portent **3%** des actions, lesquelles concernent de vastes étendues du territoire, par exemple pour le volet scientifique. Soit 2 points de moins qu'entre 2014-2016

■ **L'établissement public du Parc national** assure un rôle d'accompagnement technique et parfois financier. Il porte et anime **37%** des actions contre 32% entre 2014-2016;

An aerial photograph of a mountain valley. In the foreground, a small village with several buildings is nestled among lush green trees. A winding road leads from the village down the slope. A river flows through the valley floor. The surrounding mountains are steep and covered in dense green forests. In the distance, snow-capped mountain peaks rise against a bright blue sky filled with scattered white clouds.

**Les orientations pour la zone d'adhésion
2014-2019**

Les orientations pour la zone d'adhésion : bilan 2014-2019

Des valeurs et des projets partagés

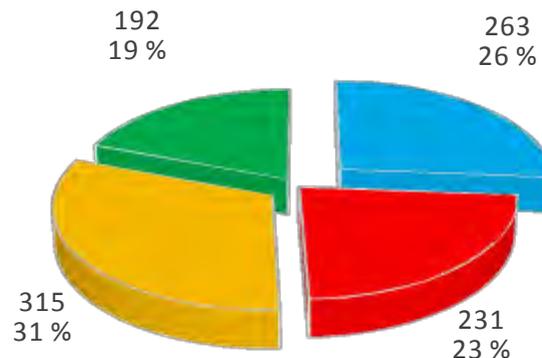
Dès 1996, les communes du territoire du parc national des Écrins ont signé une charte d'environnement et de développement durable établie entre l'établissement public du parc et de nombreuses communes de l'ancienne zone périphérique rebaptisée zone d'adhésion. Cette démarche a permis de sceller un premier niveau de rapprochement, autour de valeurs et d'orientations partagées, et de conclure à la nécessité d'aller plus loin dans la gestion partenariale. La loi du 14 avril 2006 s'est largement inspirée de cette initiative locale et a formalisé ce **nouveau cadre de gouvernance en 2012**.

Une charte en action

70% des actions sont menées en aire d'adhésion, **22%** dans le cœur du parc national et **8%** à l'échelle de l'ensemble du Parc.

On constate entre les 2 périodes, un rééquilibrage entre les 4 axes de la Charte, notamment au profit de l'axe 2 (de 16 à 23%) et un peu moins d'actions au titre de l'axe 3 (de 40 à 32%).

Répartition du nombre d'actions par axe



- 1- Pour un espace de culture vivante et partagée
- 2- Pour un cadre de vie de qualité
- 3- Pour le respect des ressources et des patrimoines
- 4- Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

Le niveau de réalisation des actions (zone d'adhésion):

- 44% sont estimées réalisées à plus de 80%
- 50% sont estimées réalisées entre 20% et 70%
- 6% sont estimées réalisées à moins de 20%

A noter : Le niveau de réalisation dépend directement de la maturité du projet et de la définition du pilotage partenarial.

Chiffres clés 2012-2018

- 1 062 actions mises en œuvre (contre 517 au précédent bilan de l'été 2017)
- 49 communes

- Des taux d'avancement des réalisations qui témoignent d'un certain dynamisme : seulement 6% des actions sont estimées réalisées à moins de 20% en zone d'adhésion

Les orientations pour la zone d'adhésion : bilan 2014-2019

Regard sur ... la répartition des actions suivies : par thématiques

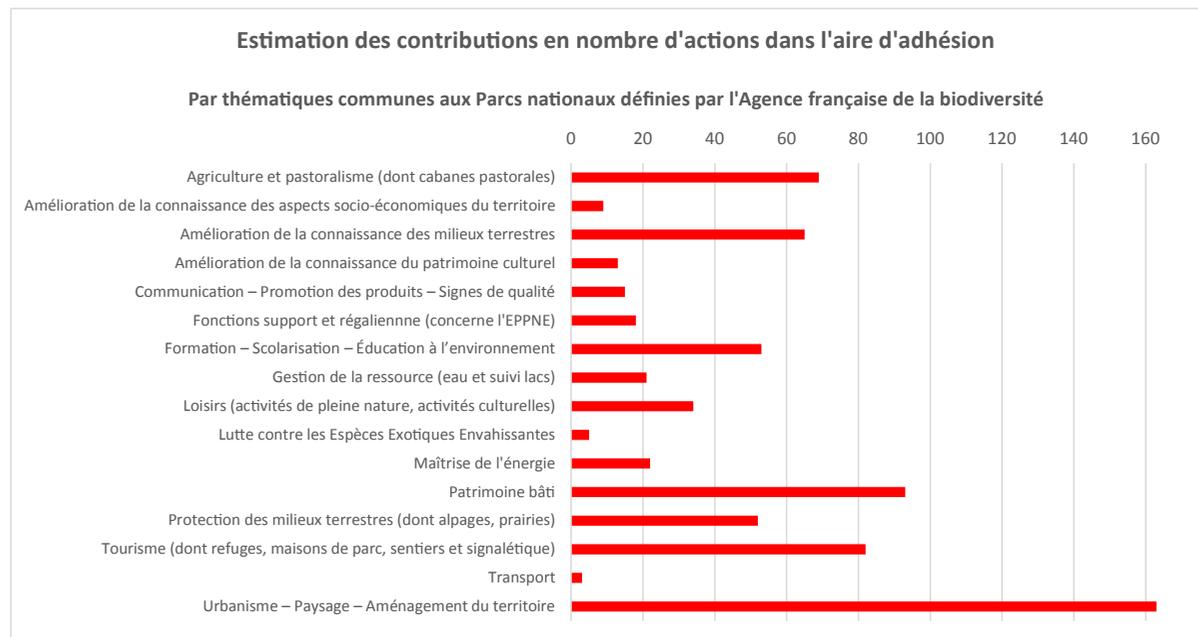
Le graphique représente le nombre d'actions inscrites au programme et suivies. Elles sont menées par l'ensemble des acteurs sur la zone d'adhésion du parc national.

Certaines thématiques ont été particulièrement investies : urbanisme – paysage – aménagement du territoire, agriculture et pastoralisme, patrimoine bâti et tourisme. Elles sont majoritairement portées par des acteurs privés ou institutionnels qui associent le Parc national (groupements pastoraux, collectivités territoriales, intercommunalités, associations, etc.).

Les activités de loisirs (activités de pleine nature, activités culturelles) ont connu une certaine progression, passant d'une quinzaine d'actions à 25 sur la période 2014-2019.

Le programme d'actions de la charte couvre seize thématiques, il est porté par de multiples acteurs. Le Parc national engage des moyens humains aussi bien pour les missions principales de terrain que pour l'ingénierie (connaissance, protection des milieux, tourisme, loisirs, bâti, aménagement).

Attention : le nombre d'actions est élevé pour certaines thématiques (nombre de contrat, de plan local, de projet), mais certaines actions couvrent tout le territoire (plan climat, lutte contre espèces envahissantes...).



■ Nombre d'actions

Axe 1

POUR UN ESPACE DE CULTURE VIVANTE ET PARTAGÉE

263 actions ont été programmées sur le territoire en faveur de la connaissance, scientifique ou empirique.

Le partage des connaissances est particulièrement utile pour :

- la compréhension des enjeux lorsqu'il s'agit de suivis d'espèces ou de milieux ;
- l'anticipation pour gérer durablement le territoire ;
- l'éducation au territoire pour son avenir ;
- la mutualisation pour être efficace ensemble.

Les orientations de la charte

- 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions
- 1.2. Faire vivre une culture commune
- 1.3. Développer l'éducation à l'environnement et au territoire
- 1.4. Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés



Les CAIRNS de la charte

Refuges Sentinelles



Réserve intégrale du Lauvitel



Outils de partage de la connaissance



Orientation 1.1.

Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions



Chiffres clés : [source : Rapport d'activité 2018]

- 142 actions
- 3 159 espèces végétales sur le territoire
- 3 082 espèces animales
- 172 espèces de mollusques 1 252 nouvelles espèces faune-flore observées (dont ATBI) depuis 2014 (dont 482 en 2018)
- 22 lacs dans le réseau « Lacs Sentinelles » dont 4 suivis par le parc national des Écrins et 1 par l'AFB
- 349 098 visites en 2018 (+7,62 %) sur les plateformes internet tout public (« Biodiv'écrits, Géol'écrits, Rando'écrits, Biodiv'sport, ... »)
- 947 articles publiés depuis 2014 sur le site web du Parc (près de 200 par an)
- 364 616 personnes touchées par les supports de communication web dédiés au grand public en 2018

Qui mène les actions ?

L'établissement public du Parc national des Écrins anime une grande part des actions liées à cette orientation de la charte. En effet, les agents du Parc national sont chargés de l'observation du territoire. Ils mettent en œuvre les protocoles de suivi scientifique et assurent une veille écologique, en collaboration avec divers acteurs (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) de Montpellier, Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes, des associations ...)

L'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ainsi que l'Observatoire des galliformes de montagne (OGM) et l'Observatoire Orchamp pilotent et coordonnent certains suivis.

Pour certains programmes, l'établissement public réalise les actions pour le compte d'autres organismes publics (Laboratoires de recherche, EDF, ONF, ONCFS, Météo France, etc.) ou en tant que partenaire (Conservatoire botanique national alpin (CBNA), LPO, SAPN, plaine du Bourg-d'Oisans).

Le Parc s'est engagé dans un programme de suivi européen dit « Salamanders » pour la période 2017/2019 et coordonné par le CEFE.

En décembre 2018, le parc national des Écrins a publié ses 2 premiers jeux de données sous licence libre sur la plateforme nationale <https://www.data.gouv.fr>.

■ Feu vert : 47%

■ Feu orange : 8%

■ Feu rouge : 45%

Le taux de réalisation des actions est très élevé. Il s'agit majoritairement de protocoles de suivis réguliers au bénéfice des milieux et espèces naturels.

Marge de progression

Les actions en matière de connaissance, suivis et observations se concentrent sur le cœur du Parc : à faire progresser vers une gestion transversale, de communication, et plus de connexion avec les besoins des communes et de leurs groupements. De nouveaux sujets seraient à traiter : pollutions agricoles, liens entre activités traditionnelles et biodiversité, ... mais quid du manque de moyens ? Mieux intégrer la connaissance des milieux/des espèces aux projets de développement local.

Orientation 1.1.

Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions



REFUGES SENTINELLES

La démarche Sentinelle, comme outil de partenariat



« **Refuges Sentinelles** » est un **dispositif d'observation et d'animation pluridisciplinaire, partenarial et participatif de la haute montagne** (plus de 2500 m d'altitude). Il a été initié depuis 2016 par le Parc national des Ecrins et le LAbex Innovation et Territoires de Montagne, en partenariat avec le CDP Trajectoires-UGA et l'Agence française de la Biodiversité dans le cadre du programme Sentinelles des Alpes.

Ses objectifs sont d'interroger les relations Humains-Climat-Biodiversités en développant des questions croisées entre sciences de la nature et de la société ; de développer des méthodologies adaptées à la haute montagne pour répondre aux enjeux accrus des espaces protégés, territoires et acteurs touristiques et sportifs ; de réaliser dans la durée des campagnes d'observation à partir d'un panel diversifié de refuges comme lieu de recherche et de diffusion de la culture scientifique.

La Charte a permis de favoriser le travail avec les socio-professionnels, créé un espace de dialogue et a conforté cette façon de travailler (légitimité). De nouveaux gardiens ont été formés (DU) et qui n'étaient pas forcément issus de la montagne. Un suivi plus affiné de la fréquentation des refuges est engagé qui permet d'entamer une réflexion sur de nouveaux dispositifs et de nouvelles collaborations. Ce dispositif demande toutefois du temps et ne permet pas de constater des changements dans l'immédiat : « *Ce temps pour construire ne produit pas des résultats rapidement. Les animateurs doivent être vigilants à cela. Les résultats seront dans 10 ans. A la fin de la charte, on aura fait avancer le territoire* ».

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont de : poursuivre le développement de chaque axe du projet en fonction des ressources disponibles et des opportunités; monter un Programme Interrégional sur la démarche avec l'Italie et la Suisse ; davantage collaborer avec les scientifiques; Valoriser les études et recherches sur le territoire.

Orientation 1.1.

Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions



OUTILS DE PARTAGE DE CONNAISSANCE

Des outils de partage de connaissance bénéfiques tant pour le personnel interne que pour les visiteurs du parc



Depuis une dizaine d'années le parc national des Écrins développe des outils pour gérer et diffuser ses données. Le parc national des Écrins a choisi de publier ses outils sous licence libre pour en permettre l'utilisation par d'autres structures. Il anime donc les communautés nationales Geotrek (déployé en 2013) et GeoNature qui représentent plus de 110 structures françaises utilisatrices.

Ce projet CAIRN **vis** à développer des outils de gestion et de diffusion des données produites par le parc national des Écrins. Une partie de ces outils permet aux agents du parc de saisir, gérer, partager et traiter les données métier. Ces outils permettent aussi de diffuser des données aux partenaires ou au grand public. La production de ces données n'a pas pour seul objectif d'augmenter la fréquentation de randonneurs, elle vise aussi à transmettre des messages de prévention et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Les outils développés dans le cadre de ce projet ont permis une **mutualisation des ressources et des compétences**, favorisant les partenariats entre acteurs à la fois locaux et nationaux : l'outil Géotrek est par exemple devenu un réel outil de partenariat et de contribution (opensource). Au sein du siège, le développement de ces outils a aussi permis une **meilleure collaboration**. Les outils permettant une valorisation des itinéraires et des patrimoines via « rando-ecrins », les partenaires locaux sont très enclins à réaliser des partenariats. Et en effet, Geotrek a permis d'améliorer la visibilité sur le parc et ses randonnées.

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont de : développer de nouvelles activités ; travailler avec la filière alpinisme ; pallier à certains problèmes techniques ou améliorer les performances des outils ; continuer de développer les liens et la communication avec d'autres acteurs ; renforcer/structurer la dynamique nationale et le pilotage du réseau d'utilisateur ; ouvrir la gouvernance juridique / organisationnelle.

Orientation 1.2.

Faire vivre une culture commune



SAVOIRS-FAIRE
ÉVÉNEMENTIEL
CARACTÈRE
MONTAGNARD
INITIATIVES
COHÉSION
PASSIONS IDENTITÉ
VALEURS
ACTEURS
ART

Chiffres clés :

- 64 actions menées
- 3 types de publics touchés : professionnels de la montagne, population locale, touristes.
- 23 moyens de communication différents (films, outils de valorisation, foires, conférences, ateliers, salons, marchés, soirées, livres, atlas, photos, web, synthèses, rapports, enquêtes, concerts, animations, journées thématiques, festivals, manifestations, expositions, fêtes)
- 62 événements au total dont 9 études/enquêtes/rapports/synthèse/gestion, et 33 événements/rencontres/participations/animations, ...
- 34 184 nouvelles données audiovisuelles ajoutées à la photothèque depuis 2014 (dont 8 700 en 2018)

Qui mène les actions ?

La majorité des actions (31) est conduite par des privés (Nomade Production, J-M Bertrand, LPO, éditions Biotope...) ou des associations (Génépi, Tabaze musique, Grand Baz'Arts, Montagnes et Sciences...).

Sont aussi porteurs : 12 communes (12 actions), le parc national des Écrins (14), les communautés de communes du Champsaur-Valgaudemar et du Pays des Ecrins (2) et le Département des Hautes-Alpes (site Pierresquiroulent, fermé le 31 décembre 2017 mais dont le nom de domaine a été repris par le Parc avec une page fixe donnant accès aux vidéos), des établissements publics/laboratoires de recherche (CNRS, EDYTEM, Lycée de Gap, Centre de géologie de l'Oisans).

■ Feu vert : 73% ■ Feu orange : 4% ■ Feu rouge : 23%



Le taux de réalisation des actions est assez élevé. Les projets sont en général menés dans l'année suivant la programmation.

Marge de progression

Mieux identifier les actions qui permettent de forger la culture commune comme actions du territoire « parc national des Écrins »

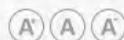
Rendre compte du temps des acteurs dédié aux projets (temps passé par les bénévoles, les collectivités, les agents...)

Faire vivre une culture commune



Accueil » Le journal du parc » Actualités

Animer un atelier "Art et nature" ?



Lundi 02 Septembre 2019

Sur le site "Nature Isère", retrouvez le témoignage et les conseils de Blandine Delenatte, garde-monitrice en Vallouise, qui donne quelques pistes pour se lancer

"Créer avec et dans la nature, c'est beau et ça fait du bien !"

Depuis plusieurs années, Blandine Delenatte, garde-monitrice en Vallouise, s'est en quelque sorte spécialisée dans cette approche de la nature. Elle propose régulièrement des ateliers "tous publics" à la Maison du parc, utilise l'art et la nature pour des projets pédagogiques, lors d'événements naturalistes...

Elle partage aussi son expérience avec ses collègues et dans les réseaux d'éducation à l'environnement.



Invitée par le site "Isère-nature" à expliquer cette pratique, Blandine a rédigé un article qui vient d'être publié ici : [COMMENT ANIMER UN ATELIER « ART ET NATURE ? »](#)

Articles liés



24/05/2019
La fête de la nature pour 300 écoliers...



12/12/2018
C'est l'hiver ! Le nouveau...



10/09/2018
Vigie-nature : la biodiversité à l'...



06/08/2018
Jeunes découvreurs en vacances

Orientation 1.3.

Développer l'éducation à l'environnement et au territoire



Chiffres clés :

- 55 actions sur tout le territoire
- 190 projets pédagogiques élaborés en collaboration avec un enseignant du Ministère de l'Éducation nationale.
- 1 823 manifestations publiques organisées ou soutenues par l'EPPNE ouvertes au grand public (300 à 400 par an), qui ont permis de toucher 49 248 personnes depuis 2014 (dont 11 100 en 2018)
- Entre 5 000 et 7 500 élèves contactés chaque année à travers les actions de sensibilisation en milieu scolaire : classes locales, classes transplantées, animations en MDP...

Qui mène les actions ?

Un peu plus d'une dizaine d'associations, clubs, professionnels organisent des animations, conférences, etc., la plupart dans les maisons du parc national des Écrins

Les accompagnateurs en montagne, les refuges, la FFCAM, l'USEP, les communes, les offices de tourisme, etc. organisent des animations d'éducation au territoire.

Les agents du parc réalisent des animations pédagogiques auprès des scolaires et tout public. Pour la rentrée scolaire 2018-2019, en partenariat avec la DSDEN des Hautes-Alpes et le MNHN, le Parc national a proposé aux écoles primaires du territoire de participer au programme de sciences participatives « Vigie-Nature-Ecole », avec le soutien de gardes-moniteurs.

APPROPRIATION

PÉDAGOGIE

RICHESSES

ANIMATION

INTERGÉNÉRATIONS

FORMATION

INTERVENTION

INITIATION

PARTAGER

RESPECT RELAYER



■ Feu vert : 85%

■ Feu orange : 2%

■ Feu rouge : 13%

Le taux de réalisation des actions est élevé. Les projets sont en effet organisés dans la période scolaire qui suit leur programmation.

Marge de progression

- Les besoins d'éducation à l'environnement des structures scolaires sont supérieurs aux capacités d'action du Parc national
- Un enjeu à réaffirmer l'éducation à l'environnement pour les scolaires comme une priorité du Parc, qui permet d'aborder dans les programmes proposés toutes les thématiques de la Charte
- Élargir la cible des actions d'éducation à l'environnement (lycéens, collégiens, milieux associatifs, filières professionnelles, classes transplantées) serait souhaitable, si en parallèle, la formation de formateurs/relais (éco-gardes, acteurs du tourisme...) était assurée

Développer l'éducation à l'environnement et au territoire



Accueil » Le journal du parc » Actualités

Vigie-Nature-Ecole : les écoliers scientifiques



Lundi 04 Mars 2019

Des enseignants et des gardes-moniteurs participant à Vigie-Nature-Ecole se sont retrouvés au siège du Parc national des Écrins pour une journée d'information sur les protocoles et les outils de ce programme national porté par le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris.



Articles liés



28/06/2019
Les bouquetins des Écrins : les élèves...



14/05/2019
Trois classes se rencontrent sous l'...



10/09/2018
Vigie-nature : la biodiversité à l'...



06/08/2018
Jeunes découvreurs en vacances



Orientation 1.4.

Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés



Chiffres clés : [Source : Rapport d'activité Alparc 2018]

Les espaces alpins protégés :

- 13 Parcs nationaux
- 97 Parcs naturels/régionaux
- 263 Réserves naturelles de plus de 100 ha
- 13 Réserves de Biosphère
- 5 Sites UNESCO (Patrimoine naturel mondial)
- 3 Réserves géologiques, etc.

Ce qui représente en tout plus de 1 000 espaces protégés alpins, soit environ 25% des Alpes (périmètre de la Convention alpine). 6 projets internationaux portés ou dans lesquels est impliqué l'établissement public du parc national en 2018 (contre 1 en 2014).

Qui mène les actions ?

ALPARC anime le réseau alpin des espaces protégés (quelques centaines), il anime aussi la Convention alpine et crée des événements tout au long de l'année dans les différents pays.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) est un établissement public à caractère administratif créé par la loi sur la reconquête biodiversité du 8 août 2016. Elle relève du ministère de la Transition écologie et solidaire. Ses missions : appui à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, de la préservation, de la gestion et de la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins ; appui aux acteurs publics ; établissement d'un partenariat avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

Le Parc national des Ecrins contribue à plusieurs projets mutualisés avec d'autres parcs alpins français et italiens (les programmes Alcotra Bouquetins et C-Climatt par exemple).

Cette orientation est une des plus transversales de la charte. Elle comporte peu d'actions mais touche tout le territoire et au-delà l'arc alpin.

COMPÉTENCES
INTERNATIONAL
DYNAMISER CONTRIBUER
NATURALISTES
OUVERTURE
ÉCHANGER RÉFLEXION
COOPÉRER DIFFUSION
PARTICIPER

Marge de progression

Mieux communiquer sur les expériences partagées et l'apport de connaissances que permettent les réseaux d'espaces naturels en matière de :

- gestion des données
- montage de projets,
- mutualisation des expériences

Orientation 1.4.

Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés



Accueil » Le journal du parc » Actualités

Bouquetins : des écoliers, de l'art et des experts A A A

Jeudi 10 Octobre 2019



Alors que les spécialistes européens de l'espèce étaient réunis dans le Champsaur, des écoliers de L'Argentière-la-Bessée ont présenté leurs œuvres à la Maison du parc de Vallouise ! Deux temps forts pour le programme européen Lemed-Ibex dans les Ecrins.

L'espèce est emblématique des Alpes dont elle a pourtant bien failli disparaître.

Si la première réintroduction du bouquetin en France, voilà 60 ans cette année, a été réalisée dans les Cerces dans un contexte quelque peu aléatoire, les programmes qui ont suivi ont permis à l'espèce de retrouver son espace dans les Alpes.



Articles liés



28/06/2019
Les bouquetins des Ecrins : les élèves...



16/05/2019
Les péripéties du bouquetin Dimanche



14/05/2019
Trois classes se rencontrent sous l'...



25/04/2019
Les "60 ans" des bouquetins...

Axe 2

POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

231 actions ont été programmées sur le territoire en faveur d'une démarche globale d'urbanisme durable.

Pour mener ces actions :

- ❑ les collectivités locales ou leurs groupements sont les maîtres d'ouvrage responsables de ces démarches, et détiennent la compétence directe ou statutaire pour agir ;
- ❑ l'établissement public du parc n'a pas de pouvoir réglementaire dans l'aire d'adhésion. Son rôle est d'apporter les connaissances utiles en matière de patrimoines (dont les paysages), et de sensibiliser aux impacts, à la durabilité et à la réversibilité des aménagements ;
- ❑ le partenariat est établi le plus en amont possible, dans une relation de confiance réciproque privilégiant la rencontre sur le terrain.

Les orientations de la charte

- 2.1. Aménager un territoire durable
- 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural
- 2.3. Développer l'éco-responsabilité



Les CAIRNS de la charte

Atelier Paysage



Aménagement durable des grands sites d'accès en cœur de Parc



Recours approprié aux énergies renouvelables



Orientation 2.1.

Aménager un territoire durable



Chiffres clés :

- 103 actions menées
- 9 « Atelier paysage » conduits pour l'élaboration de 34 PLU, dont 1 en 2018 sur la commune de L'Argentière-la-Bessée
- 1 guide pratique pour intégrer l'approche paysagère dans la planification
- 18 avis sur documents d'urbanisme (PLU, SCOT) délivrés par l'EPPNE aux collectivités locales depuis 2014. 3 avis sur PLU en 2018.
- 28 projets d'aménagement sur des éléments du patrimoine construit accompagnés par une expertise technique du Parc depuis 2014.

Qui mène les actions ?

86 actions ont été conduites par les communes du territoire ou leurs groupements. L'établissement public du parc national propose quant à lui des démarches d'appui aux collectivités en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysages.

Au-delà de l'appui aux maîtres d'ouvrage (dont porter à connaissance), l'établissement a pour priorités :

→ la mise en œuvre de l'outil « Motifs paysages », avec les collectivités et les services de l'État ;

→ l'appui à certaines actions de génie écologique (intégration environnementale de projets).

Des associations interviennent également.



■ Feu vert : 50%

■ Feu orange : 17%

■ Feu rouge : 33%

Selon leur complexité, plusieurs années peuvent s'écouler entre les premières phases d'étude et la finalisation des actions.

Marges de progression

Renforcer l'animation globale et territoriale de la charte pour mieux diffuser et fédérer

Identifier les relais pertinents pour prolonger/essaimer les compétences développées

TRAME VERTE ET BLEUE
TERRES-ARABLES
POLLUTION VISUELLE
AMÉNAGEMENT
PLANIFICATION
COHÉRENCE
CIRCULATION
URBANISME
MÉDIATION

Orientation 2.1.

Aménager un territoire durable



ATELIERS PAYSAGE

MOTIF paysages : un outil pour mieux prendre en compte le paysage dans les projets d'aménagement urbain et de gestion



La prise en compte de la question des paysages dans l'aménagement est récente (2010). Suite à la réforme des Parcs nationaux, le Parc des Écrins donne des avis sur les projets d'urbanisme portés par les communes et leurs groupements. Une réflexion sur une méthode pour concilier urbanisme et respect des paysages a été entamée. A partir de 2011, cela a donné lieu à l'élaboration d'un outil élaboré par l'Atelier paysage du parc national des Écrins, qui s'est entouré de partenaires pour le concevoir : « MOTIF paysages » est à la fois une démarche collaborative et une boîte à outils de terrain.

« MOTIF paysages » promeut l'observation des territoires in situ. La méthode repose sur la mobilisation d'acteurs (CAUE, bureaux d'études, communes et départements, DDT...) lors d'un atelier de terrain (sur une journée), organisé le plus en amont possible du projet d'aménagement afin d'enrichir les réflexions et élaborer un premier diagnostic. L'objectif général est d'aboutir à une meilleure prise en compte du paysage, du site, du lieu dans les projets d'aménagement et de gestion.

Cette démarche a répondu à **ses objectifs** : introduction et prise en compte d'éléments de protection, de préservation de paysage et de patrimoine dans les PLU ; développement de partenariats, réappropriation de la démarche par des cabinets d'études et des conseils municipaux... La limite principale est le poids des documents produits dans la prise des décisions, ces ateliers devant d'ailleurs apparaître davantage comme des outils d'aide à la décision que des contraintes.

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont de : mobiliser davantage les différents acteurs ; organiser plus d'ateliers chaque année ; organiser les ateliers sur d'autres dimensions (repenser l'avenir d'une commune sur le sujet des paysages) et diffuser l'outil en interne pour l'essaimer sur d'autres projets ; penser le positionnement du Parc sur le sujet des paysages et le maintenir.

Orientation 2.1

Aménager un territoire durable



AMENAGEMENT DE 4 SITES MAJEURS DU PARC (Gioberney, Pré de Mme Carle, La Bérarde, Col du Lautaret)



Une réflexion et un accompagnement sur l'aménagement de 4 sites majeurs du Parc

Depuis toujours, sur le Parc, il existe des sites ou des grands sites mal définis et classifiés. Assez récemment, en 2015, le Parc a souhaité réfléchir à cette question. Une analyse multicritères a été engagée (intérêt patrimonial, cœur de parc ou pas, ...) et 4 sites ont été retenus. Ces sites regroupent deux caractéristiques communes : ce sont des sites d'accueil majeurs avec des problématiques d'aménagement.

Les objectifs du projet sont de décliner l'action « aménagements de sites » et d'accompagner les maîtres d'ouvrage à engager une réflexion globale en termes d'offre d'accueil et de découverte, mobilité, aménagement, paysage, respect des milieux, etc.

Cette démarche a rencontré **un certain nombre de difficultés** : définition des rôles et responsabilités peu claire (communes VS communautés de communes, Parc), partenariats complexes à coordonner (communes, Département, Région), contexte réglementaire à articuler, spécificité montagnarde des aménagements. Sur les territoires eux-mêmes, les projets semblent parfois difficiles à mettre en œuvre (ex: un projet de micro-centrale sur Gioberney) et des freins ont été identifiés dans l'aménagement (risques naturels, enjeux de rénovation et de renouvellement de l'offre, baisse de la fréquentation, accessibilité...). **Des atouts** : potentiel touristique majeur sur les sites du Gioberney et du Pré de Mme Carle, volonté des acteurs d'instaurer plus de cohérence sur le Col du Lautaret, volonté politique de développer certaines activités touristiques sur la Bérarde... 9 projets d'aménagements ont été accompagnés sur les sites entre 2014 et 2018 (ex: travaux d'assainissement, étude d'aménagement, projet de globaux de développement).

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont d'aboutir sur un certain nombre de requalification et mise en valeur de ces sites.

Orientation 2.2.

Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural



Chiffres clés :

- 97 actions menées
- 64 projets de travaux sur du patrimoine bâti avec l'usage de savoir-faire et/ou de matériaux locaux accompagnés depuis 2014 (dont 26 en 2017).
- 2 formations par an en moyenne sur les savoir-faire associés au patrimoine bâti, animées principalement par Le Gabion et très orientées ces dernières années sur les techniques de la pierre sèche.
- 26 actions sur 16 communes initiées en 2016
- Des actions réparties sur le territoire portées par les collectivités, dont 26 études/aménagement/requalification/travaux, 40 restaurations/réhabilitations et 6 actions valorisation, communication, film, animation.

Qui mène les actions ?

Les actions sont menées en grande majorité par les communes et les communautés de communes. Le Parc national apporte un appui technique et parfois financier dès l'amont des projets. Des partenaires associatif (Cie des guides) et privé ont également été mobilisés.



Feu vert : 46%

La réalisation de tels projets peut prendre plusieurs années entre les premières phases d'étude et leur finalisation.



Feu orange : 15%



Feu rouge : 39%

APPUI TECHNIQUES
CARACTÈRE RURAL
RÉHABILITATION
APPUIS FINANCIER
VERNACULAIRE
REMARQUABLE
ARCHITECTURE
RESTAURATION
RÉNOVATION MONUMENTS

Marge de progression

Les possibilités de solliciter l'établissement public du Parc par les communes sur les projets de valorisation du patrimoine bâti mériteraient d'être plus connues

La mobilisation des appels à projets existants en matière de préservation du patrimoine bâti sur le territoire des Écrins

L'intégration de la problématique « urbanisme et patrimoine bâti » aux travaux des SCOT/ PLU pourrait être également renforcée

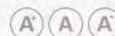
Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural



[Découvrir](#) [Le Parc national](#) [Les patrimoines](#) [Parc en actions](#) [Le journal du parc](#)

[Accueil](#) » [Le journal du parc](#) » [Actualités](#)

Coup de neuf pour l'abri sous roche des Bans



Mardi 22 Octobre 2019

Cet abri, ancestral et patrimonial, toujours utilisé pour garder le troupeau en fin de saison, vient d'être rénové grâce à l'implication de tous les partenaires concernés.

Depuis de nombreuses années, l'abri sous roche des Bans, situé dans le vallon du même nom, était devenu insalubre. Toujours utilisé pour garder le troupeau pour le quartier de fin de saison, les conditions pour y dormir étaient devenues plus que précaires.



Articles liés



08/10/2019

[Débroussaillage du mur du Barry aux...](#)



11/07/2019

[Oisans : une porte romaine en pleine...](#)



27/09/2018

[Chaillol : des pierres-maçonnées pour...](#)



06/12/2017

[Patrimoine bâti : l'action du...](#)



Orientation 2.3.

Développer l'éco-responsabilité

Chiffres clés :

- 31 actions menées
- 12 actions d'éco-responsabilité dont 6 dédiées à la mobilité (navette, cheminement vert, aire de covoiturage), 4 dédiées à l'éclairage public intercommunal, 2 au chauffage (chaufferie bois et réseau de chaleur)
- 5 fonds de vallées desservis par le réseau de transport en commun au cours des périodes touristiques
- 18 projets émergents de microcentrales/picocentrales hydro-électriques (dont 5 en 2017)

Qui mène les actions ?

Les actions sont conduites principalement par les communes et les intercommunalités. Deux partenaires privés ont été mobilisés.

Le Parc national apporte un avis environnemental, un appui technique et parfois financier (programmes d'éclairage public) dès l'amont des projets.



■ Feu vert : 29%

■ Feu orange : 23%

■ Feu rouge : 48%

L'orientation compte 3 projets intercommunaux d'éclairage public. Ces réalisations s'échelonnent sur plusieurs années.

Marges de progression

Encourager les communes à augmenter leur autonomie énergétique ainsi que les sites touristiques les plus fréquentés

Privilégier le critère de sobriété dans la mise en œuvre de la démarche NegaWatt

Poursuivre le soutien à la requalification énergétique et l'isolation du bâti collectif.

Mettre en place des plans de mobilité, qui intégreraient notamment la question du placement des points de gestion des déchets pour limiter les déplacements et les connexions aux réseaux de transport existants

Partager l'information pour avoir une vision globale en matière d'éco-mobilité

ÉNERGIE RENOUVELABLE
MOBILITÉ DOUCE
COMPORTEMENTS

ALTERNATIVES

ENCOURAGER
DÉMARCHES

FACILITER DÉCHETS
EAU

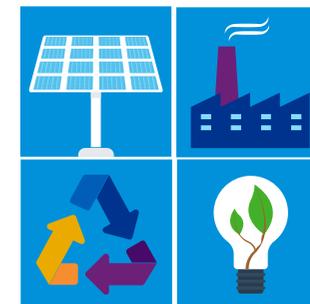
Chauffage collectif au bois.

Orientation 2.3

Développer l'éco-responsabilité



RECOURS APPROPRIE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES



La mise en œuvre de l'orientation « énergies renouvelables » reste peu lisible

La volonté collective de prise en compte des énergies renouvelables au sens large, a impliqué d'inclure une orientation dans la Charte. Le développement du projet « recours approprié aux énergies renouvelables » a été lancé dans le cadre de la participation à un projet ALCOTRA (guide solaire). Ce projet repose sur deux types d'actions : promotion et accompagnement de l'utilisation du bois des Alpes dans la construction et la rénovation ; promotion et accompagnement du développement du bois-énergie sur le territoire.

Les actions du projet sont : la réduction de la consommation énergétique ; l'efficacité (limiter les déperditions) ; le développement d'énergies renouvelables.

Le développement de micro-centrales dans le cadre du projet représente un bénéfice important pour les communes. Les maîtres d'ouvrage ne respectent pas encore suffisamment les prescriptions (consommation trop importante, localisation sur des torrents classés...) et la communication par le Parc n'est pas assez développée. L'action des coopératives citoyennes d'énergie est importante (équipements, logistique, portage des sujets...). Le développement du photovoltaïque reste encore trop faible (manque de réseaux).

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont d'ajouter / réinterroger certains indicateurs de la fiche Cairn : ajouter le nombre d'EPCI engagés dans les démarches de transition énergétique ; ajouter le nombre d'initiatives citoyennes ; modifier les indicateurs existants sur les micro-centrales ; mesurer ce qui se passe sur les stations de ski, les plus grosses consommatrices d'électricité...

Développer l'éco-responsabilité



Découvrir Le Parc national Les patrimoines Parc en actions **Le journal du parc**

Accueil » Le journal du parc » Dossiers

Vivre l'itinérance avec des hébergements éco-responsables



Lundi 21 Août 2017



Sur les sentiers des Écrins, en vallée ou en altitude, une trentaine d'hébergements bénéficient de la marque « Esprit parc national », signe de leur engagement dans une démarche de respect de l'environnement et de valorisation des patrimoines du parc.

Rien de tel pour découvrir pleinement la montagne que d'y passer la nuit. Profiter de l'ambiance féerique des lumières du crépuscule, de la nuit, de l'aube au milieu des sommets. Se laisser surprendre par la paix des lieux au coucher du soleil. Observer une nature sereine, mystérieuse, inconnue.

Articles liés



30/09/2019

Partenariat pour un tourisme...



23/09/2019

La ferme des Écrins récompensée



28/05/2019

La biodiversité au jardin



21/05/2019

Itinérance scientifique dans les Écrins



Axe 3

POUR LE RESPECT DES RESSOURCES ET DES PATRIMOINES

315 actions ont été programmées sur le territoire en faveur d'un développement économique qui s'appuie sur les atouts du territoire : la qualité des paysages et la préservation des patrimoines.

La valorisation des ressources locales est déterminante pour les activités économiques du territoire :

- touristiques ;
- artisanales ;
- agroalimentaires

Les orientations de la charte

- 3.1. Maintenir les paysages remarquables
- 3.2. Préserver les milieux naturels et les espèces
- 3.3. Soutenir la filière bois – forêt de montagne dans le respect de la biodiversité
- 3.4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés
- 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception
- 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages



Les CAIRNS de la charte

Paysages agricoles



Démarches de promotion des produits agricoles



Pastoralisme et prédation



Orientation 3.1.

Maintenir les paysages remarquables



Chiffres clés :

- 24 actions menées
- 3 projets d'aménagement accompagnés en 2018 sur 4 sites majeurs : La Bérarde, Le Lautaret, Le Gioberney, Le pré de Mme Carle.
- 2 partenariats avec l'école du Paysage de Marseille
- 2014-2016 : 19 actions dont 6 d'entretien/valorisation, 5 de génie écologique (restauration, réhabilitation) et 8 d'aménagement (projet, sites, requalification, ...)
- 2017-2019 : 9 actions reconduites et 2 nouvelles actions dont 3 d'entretien/valorisation, 4 de génie écologique (restauration, réhabilitation) et 4 d'aménagement (projet, sites, requalification, ...)

Qui mène les actions ?

L'association Malcros 2818 restaure le canal du même nom ainsi que la Cabane des Parisiens, des groupements d'agriculteurs entretiennent les canaux (Natura 2000), des communes (Champcella, Freissinières, Pelvoux, le Bourg-d'Oisans, Le Monétier-les-Bains, Besse-en-Oisans, La Grave, Réallon, Vallouise-Pelvoux) ont pour projet d'entretenir et de valoriser des sites fragiles pour un usage de découverte.

Le Département des Hautes-Alpes a entamé la réflexion sur la valorisation du col du Lautaret. Le SMADESEP gère avec le Conservatoire du littoral les berges du lac de Serre-Ponçon, site inscrit.

Le Parc national entretient l'espace montagnard (Natura 2000).

Il n'a pas été possible d'initier une dynamique inter-Parcs sur l'harmonisation des protocoles de suivi paysager, mais un rapprochement avec l'observatoire photographique de la Vanoise est initié au Parc pour les photos-constats de glaciers.

■ Feu vert : 46% ■ Feu orange : 25% ■ Feu rouge : 29%

L'orientation concerne un sujet complexe qui pose la question de la finalité de l'entretien des paysages remarquables. Nombre d'actions prévues sont freinées par l'ampleur de la tâche sans le moteur d'un usage impérieux. Or la valeur des paysages reste reconnue...

Marges de progression

Les perspectives d'ici à la fin de la Charte sont de : réorienter les objectifs et les axes de la démarche (orientation sur l'axe 4 tourisme) ; redéfinir les rôles (plus d'importance pour les communes, la Région, le Département) ; définir de nouveaux indicateurs d'évaluation.
Définir un coordonnateur pour dynamiser les projets d'aménagement des 4 sites majeurs

EMBLÉMATIQUE
CONSERVATION
PRÉSERVATION
CONSTRUITS
PRIORITAIRE
TERRASSES
VIGNOBLE
BOCAGE VALLÉES
MASSIF COLS

Orientation 3.1.

Maintenir les paysages remarquables



PAYSAGES AGRICOLES

Un fort enjeu de maintien des paysages



Des terrasses de la Haute Romanche aux coteaux viticoles de l'Embrunais, en passant par le bocage champsaourin, le territoire du parc national compte une diversité de paysages construits par l'homme au fil des siècles. Ces paysages accueillent une grande diversité d'espèces, et contribuent fortement au maintien des sols et à la prévention des risques naturels. Une bonne gestion des usages, notamment pastoraux, est nécessaire à leur préservation.

L'orientation incite au maintien des paysages agricoles remarquables du parc national des Écrins (bocages, terrasses agricoles, coteaux secs duranciens, paysages mélézins et pré-bois, paysages ruraux du fond de vallée), véritables atouts pour le développement économique du territoire. Pour cela plusieurs actions sont mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage : assistante technique, ingénierie financière, aide à la prise en compte des enjeux de conservation et la valorisation culturelle des ouvrages, aide à la mise en place de contrats, médiation, MAEC...

Le Parc a joué un **rôle porteur dans la mise en place de MAE** (définition des objectifs et mesures, garant de la cohérence), mais il reste à définir plus de moyens pour le suivi des mesures. Il y a également eu une bonne intégration des paysages dans certains documents clés des communes (plans de gestion pastoraux, documents d'urbanisme). Même si le Parc a joué son rôle d'accompagnateur et de communiquant, on constate des **difficultés à mobiliser les acteurs** (communes) sur cette mesure. Par ailleurs, la dynamique autour de la prise en compte et du maintien du bocage s'est essouffée ; et plusieurs problématiques autour des paysages agricoles restent à traiter (zones de parcours intermédiaires entre alpage et cultivé, installation des agriculteurs).

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont de : réorienter les objectifs et les axes de la démarche (orientation sur l'axe 4 tourisme) ; redéfinir les rôles (plus d'importance pour les communes, la Région, le Département) ; définir de nouveaux indicateurs d'évaluation.

Orientation 3.2.

Préserver les milieux naturels et les espèces



Capture de bouquetins des Cerces - Monétier les Bains.

Chiffres clés :

- 56 projets parmi lesquels :
 - 6 dédiés au suivi d'espèces,
 - 13 aux milieux et à la gestion

Qui mène les actions ?

Il existe deux espaces naturels sensibles ENS gérés par le département de l'Isère et le SMADESEP. Les animateurs de sites Natura 2000 sont : des communautés de communes (Oisans, Guillestrois), le Mandement de Savines, l'ONF ainsi que le parc national des Écrins Ce dernier travaille avec les communes et des associations à la gestion des réserves naturelles. Les agents du Parc national œuvrent quant à eux au quotidien en faveur d'une veille écologique dans les communes, en cœur mais également en aire d'adhésion.

Des communes (Freissinières, Oulles, Réotier, Le Bourg-d'Oisans, Orcières, Villard-Notre-Dame) mènent des actions de sauvegarde des espèces et de préservation des milieux naturels.



■ Feu vert : 63%

■ Feu orange : 7%

■ Feu rouge : 30%

L'animation des actions est encadrée et précise, elle permet un avancement régulier des actions.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
ESPÈCES EXOTIQUES
ÉCOSYSTÈME
RÉSILIENCE
MOSAÏQUE
ÉQUILIBRE
CORRIDOR
DIVERSITÉ RÉGULER
VEILLER

Marges de progression

Les perspectives d'ici à la fin de la Charte sont d'améliorer l'information sur le travail réalisé.

En particulier la mise en valeur du lien entre l'effort de connaissance des milieux et des espèces et celui de gestion en connaissance de cause.

Préserver les milieux naturels et les espèces



Accueil » Le journal du parc » Actualités

L'hiver, soyons discrets !

Jeudi 14 Février 2019



Pour limiter le dérangement de la faune sauvage en hiver, les initiatives se multiplient afin de conjuguer sa préservation avec la pratique des sports de nature. Des outils d'information et des rendez-vous sont proposés pour permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux. Et choisir la trace du respect.

Chuuut... c'est l'hiver, une période difficile pendant laquelle la faune de montagne dépense toute son énergie à survivre.

Alors que les animaux ont davantage de besoins énergétiques pour se déplacer et pour maintenir leur température constante, les apports en nourriture sont les plus faibles. Souvent par envie de mieux voir cette magnifique faune de montagne, et par méconnaissance des conséquences, les randonneurs et skieurs s'approchent des animaux au plus près, jusqu'à provoquer leur fuite.

Les multiples dérangements, liés à une fréquentation accrue du milieu naturel, peuvent leur être fatals.



Articles liés

 <p>13/03/2019 Ski de printemps dans les Écrins : les...</p>	 <p>04/03/2019 Avez vous vu ou entendu le lagopède ?</p>
 <p>18/12/2018 L'hiver... à la trace</p>	 <p>19/03/2018 En altitude, au-delà des spatules,...</p>

Orientation 3.3.

Soutenir la filière bois - forêt de montagne dans le respect de la biodiversité



Coupe forestière dans un mélèzin à Puy-Saint-Vincent.

Chiffres clés :

- 13 actions menées
- 57 300 hectares de forêt dont 5 % en cœur de parc
- 12 000 hectares de forêt exploitable
- 13 120 ha de surfaces forestières dotées d'un document de gestion durable
- 4 000 hectares de forêt exploitée en 2012
- 5 avis formulés par le Parc sur les aménagements forestiers en 2017 (tendance à la hausse)

Qui mène les actions ?

L'ONF gère la forêt domaniale et la plupart des forêts communales. Un conventionnement devrait être effectif entre les différents gestionnaires (communes, intercommunalités, Parc national des Ecrins, ONF) d'ici la fin de l'année 2018.

Deux chartes forestières de territoire sont en cours : celle du Champsaur/Valgaudemar (21 communes) et celle du Pays du Grand Briançonnais (12 communes).

L'établissement public du parc national donne des avis sur les aménagements forestiers. Il a conduit le second inventaire forestier de la réserve intégrale de Lauvitel (le précédent date de 2007) en suivant le protocole national PSDRF (protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières).

BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE
FORÊTS ANCIENNES
RISQUES NATURELS
PEUPELEMENTS
BOIS-ÉNERGIE
PÉRENNISER
CERTIFICATION
MATÉRIAUX ADAPTER

 Feu vert : 46%

 Feu orange : 0%

 Feu rouge : 54%



L'animation des actions est encadrée et précise, elle permet un avancement régulier des actions.

Marges de progression

Échange de données environnementales (habitats, flore et faune forestières) et recommandations du Parc national sur les scénarios de gestion proposés par l'ONF. Poursuivre les points réguliers sur les modalités de desserte (entre usage de pistes, du câble voire du cheval sur certains espaces sensibles), la prise en compte des espèces forestières patrimoniales et/ou protégées, la présence d'habitats traduisant un fort degré de naturalité des forêts.

Orientation 3.4.

Préserver la ressource en eau et les milieux associés



ASSAINISSEMENT
NEIGE ARTIFICIELLE
BASSIN-VERSANT
CONSOMMATION
MULTI-USAGES
TRAME BLEUE
ZONES HUMIDES
AGRICULTURE EXUTOIRE
ZONE DE FRAI AFFLUENTS
GLACIER

Chiffres clés :

- 33 actions
- 1 SAGE « Drac-Romanche » décliné en deux contrats de rivière
- 1 SAGE « Drac amont »
- 1 contrat de bassin-versant « Haute Durance - Serre-Ponçon » qui évolue vers un SAGE
- 3 contrats de rivière « Romanche », « Drac aval » et « Haute Durance »
- 5 lacs suivis (Muzelle, Plan Vianey, Pétarel, Pisses, Pavé), mise en commun des données, méthode du réseau Alpes françaises
- 4 suivis de milieu « glaciaire »

Qui mène les actions ?

Le Syndicat intercommunal d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) gère le contrat de rivière « Romanche ».

Le Syndicat intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents (SIGREDA) gère le contrat de rivière « Drac ».

Le contrat de bassin-versant « Haute-Durance – Serre-Ponçon » créé en 2016 a été géré par le Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP - Durance) jusqu'en 2018. Le contrat évolue vers un SAGE, souhaité par l'Etat. Durant cette transition, le Parc national ne renouvelle pas la convention.

L'établissement public du parc national participe aux deux SAGE et aux contrats de rivière. Au niveau scientifique, le Parc national assure un suivi des lacs d'altitude et des glaciers (bilan de masse et mesures topographiques, depuis 2018 mesures d'accumulation et d'ablation et pose de balises).

 Feu vert : 82%

 Feu orange : 0%

 Feu rouge : 18%



L'animation des actions est encadrée et précise, elle permet un avancement régulier des actions.

Marge de progression

Il y a un enjeu à encourager encore davantage, d'ici à la fin de la Charte, une gestion raisonnée de la ressource en eau (stockage de l'eau sur les alpages, planification/localisation des besoins, gestion des canaux, adapter les projets de micro-centrales, encourager l'union des associations syndicales autorisées (exploitants agricoles et jardins)). Cela pourra se faire avec les EPCI notamment.

Orientation 3.4.

Préserver la ressource en eau et les milieux associés



Accueil » Le journal du parc » Actualités

Unis autour de l'urgence climatique



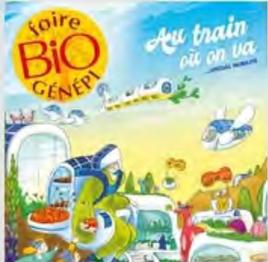
Mercredi 17 Octobre 2018

Sentinelles de la nature, les Parcs nationaux de France se joignent aux nombreuses voix appelant à une mobilisation rapide et massive pour lutter contre les effets des changements globaux et la perte de biodiversité. De Cassis, où ils étaient réunis ce début de semaine, les présidents de leur conseil d'administration ont lancé un appel prospectif et stratégique.

Fonte rapide des glaciers dans les Ecrins, en Vanoise ou dans les Pyrénées, affaiblissement des gorgones dans les eaux des Calanques et de Port-Cros, prolifération des sargasses sur les côtes de Guadeloupe... Les parcs nationaux, "territoires d'exception" sont témoins - et victimes - du réchauffement climatique et de ses conséquences directes sur le monde vivant, sur notre santé et notre économie.



Articles liés

 <p>07/10/2019 Glacier Blanc : perte record sur 20...</p>	 <p>06/09/2019 Foire bio d'Embrun : mobilité et...</p>
 <p>03/09/2019</p>	 <p>13/08/2019</p>

Orientation 3.5.

Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception



Chiffres clés :

- 30 actions menées
- 37 entreprises agricoles (+ 3 en cours de signature en janvier 2019) impliquées en 2018 dans la marque « Esprit Parc » (soit 7 fois plus qu'en 2015) : 12 apiculteurs, 12 producteurs de fruits/légumes (et produits transformés) ainsi que 7 éleveurs et 3 producteurs laitiers (depuis 2018) sont marqués
- Soit 83 produits agricoles concernés par la marque « Esprit parc national » en 2018 (contre 11 en 2015).

Qui mène les actions ?

Les agriculteurs fauchent et entretiennent les prairies naturelles et s'engagent de plus en plus dans le développement des circuits courts. Les producteurs valorisent les patrimoines et les savoirs faire locaux.

L'établissement public du Parc national gère la marque Esprit parc national – volet agricole. L'année 2018 a permis de continuer à déployer la marque sur le territoire du parc national et d'étoffer le réseau de partenaires. 4 appels à candidatures ont été lancés au 1er semestre 2018. Pour le volet formation, un accompagnement en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a démarré en 2018 sur la thématique des phytosanitaires et de la gestion des adventices.

Une action collective de valorisation de la marque pour les produits agricoles se met en place dans le Champsaur à l'initiative d'un petit groupe de producteurs. Elle est accompagnée par le Parc national et a permis de développer des outils de communication personnalisés.

Un groupe d'apiculteurs des Écrins envisage la création d'une association des apiculteurs marqués au niveau national (Écrins, Réunion, Guadeloupe...).

AGROTOURISME
AGRO-ÉCOLOGIE
VALEUR AJOUTÉE
SOCIAL OU LIEN
ALIMENTATION
CIRCUIT COURT
PRODUITS PRAIRIE
TERROIR



■ Feu vert : 60%

■ Feu orange : 10%

■ Feu rouge : 30%

Les actions consistent en des suivis réguliers et annuels.

Marges de progression

Il importe, d'ici à la fin de la Charte, d'approfondir le circuit de valorisation des produits locaux, agricoles et forestiers, depuis la production, en passant par la commercialisation et l'information/la promotion :

- Insister sur la différenciation des produits (initier des filières) ;
- Augmenter les points de vente (en station, vente directe, réseau biocoop, boutiques de producteurs, en dehors du Parc...) ;
- Inciter à l'utilisation des produits locaux dans la restauration locale

Cela impliquerait également de mieux mobiliser les éleveurs, les élus locaux, les régions et les Départements pour valoriser les produits locaux.

Orientation 3.5.

Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception



MARQUE « ESPRIT PARC NATIONAL »

Une marque alliant développement durable et économique



"Esprit parc national", marque collective des parcs nationaux de France, a été officialisée en 2015 par le réseau des parcs nationaux français pour soutenir et valoriser les activités économiques, touristiques et agricoles, qui s'inscrivent dans le respect et la valorisation des patrimoines locaux. Elle se décline en trois grands volets d'actions : volet agricole, volet éco-touristique, volet communication/promotion. Le Parc national des Écrins est également impliqué dans le pilotage national de la marque.

Les objectifs du projet sont de : fédérer les acteurs des parcs nationaux autour de la priorité (préserver et promouvoir le patrimoine naturel et culturel) ; sensibiliser les consommateurs en se basant sur des dispositifs d'attribution communs pour tous et contrôlés ; mettre en avant des produits locaux, des produits artisanaux, et des prestations touristiques ; créer du lien entre les différents acteurs des Parcs (gestionnaires, habitants, responsables publics, acteurs économiques, visiteurs).

Le déploiement de la marque a permis une **diversification des filières** (10 au total) et le Parc des Écrins a activement participé à l'élaboration des **Règlements d'usage catégoriel**. La **communication riche** autour de la marque (organisation d'événements, communication digitale, guide...) a porté ses fruits et l'appropriation par les socioprofessionnels est positive (même si la mise en réseau doit encore être renforcée). Un programme de qualification de tourisme durable a permis le déploiement de la marque sur le volet touristique, la mise en œuvre d'un programme de formation pluriannuel... Les acteurs associés à la marque semblent bénéficier du rayonnement sur leur activité, même si pour certains les logiques sont encore difficiles à intégrer (et l'accompagnement de ces acteurs est parfois limité par le temps de gestion).

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont : renforcer la visibilité et la communication autour de la marque au sein du Parc ; travailler sur une reconnaissance/une commercialisation plus globale de la marque ; élaborer un système de suivi plus précis et partager les informations avec les acteurs associés à la marque.

Orientation 3.6.

Soutenir la gestion globale des alpages



Chiffres clés :

- 159 actions menées
- 6 cabanes pastorales rénovées, restaurées, construites sur les alpages en 2018 (soit 5 de plus qu'en 2017)
- 15 alpages ayant bénéficié d'un héliportage de cabane en 2018 (soit 9 de plus qu'en 2014)

Qui mène les actions ?

Les groupements pastoraux sont les principaux bénéficiaires et gestionnaires des mesures agro-écologiques.

Les communes gèrent l'entretien et la création des cabanes d'alpage avec l'appui du Parc national.

Le CERPAM et la FAI apportent un appui logistique aux éleveurs.

L'établissement public du parc national prête 10 cabanes héliportables d'urgence aux éleveurs en cas de prédation dans des alpages et teste l'utilisation de son réseau grâce à 14 postes radios prêtés aux bergers. Il aide techniquement et financièrement les communes pour réaliser des études de réhabilitation ou de construction de cabanes d'alpage.

Le programme « Alpages sentinelles » a été piloté par l'IRSTEA sur la période 2015-2018 (relevés de biomasse, de données météorologiques, etc) et a abouti à 2 programmes cofinancés par l'UE : LIFE Pastoralp (2018-2022) et le PITEM « Biodiv Alpes » (2020-2022). « LIFE Pastoralp » fait l'objet d'un partenariat franco (INRA d'Avignon, LECA)-italien (Institut régional agricole du Val d'Aoste, Parc national du Grand Paradis notamment).

GRANDS PRÉDATEURS
TRANSHUMANCE
GARDIENNAGE
PASTORALISME
TROUPEAUX LOGISTIQUE
PRÉVENTION
CABANES BERGERS
HERBE
MAEC



■ Feu vert : 64%

■ Feu orange : 19%

■ Feu rouge : 17%

Les actions consistent en des suivis réguliers et annuels.

Marges de progression

L'un des enjeux identifiés d'ici à la fin de la Charte serait d'élaborer une stratégie globale de gestion des espaces pastoraux :

- dans sa dimension équipement : limiter la mise à disposition des cabanes par le Parc, réfléchir à un réseau de gestion du matériel, accompagner les éleveurs dans la gestion des chiens de protection
- dans sa dimension ressource en herbe : faire perdurer les contrats MAE, prolonger les diagnostics pastoraux, faire des diagnostics d'alpage plus réguliers, renforcer la régulation des loups...

Le Parc national pourrait être positionné en tant que facilitateur et ensemble des partenaires impliqués dans la gestion des espaces pastoraux

Orientation 3.6.

Soutenir la gestion globale des alpages



PASTORALISME ET PREDATION

Un projet visant à réduire la prédation et favoriser le pastoralisme



Les acteurs du Parc national ont défini un plan d'action « Pastoralisme et prédation » en 2014 suite à davantage attaques de loups en cœur de parc. Ce plan est construit autour de deux grands volets : un sur l'appui au pastoralisme (cabanes d'alpage, équipements radios, cohabitation randonneurs/chiens de protection, etc.) et l'autre sur la prédation (accroître la connaissance de l'espèce, renforcer la présence des agents sur le terrain). Le plan était très axé sur le public des éleveurs et des élus jusqu'en 2017, puis un volet études, communication et information à destination des touristes (3.6 et axe 4 de la charte) a été rajouté.

Les objectifs du projet sont : d'accompagner les éleveurs pour une meilleure protection des troupeaux face à la prédation; d'accompagner les communes pour un meilleur équipement des alpages; d'informer les randonneurs notamment sur les questions de cohabitation avec les chiens de protection.

Le bilan du projet a fait apparaître le **rôle central des chiens de protection** dans la cohabitation pastoralisme/prédation/tourisme et des effets positifs (actions en matière d'équipement, de constats de prédatons, d'information et de communication...). Mais il persiste un **manque d'information des éleveurs** sur les formations de dressage des chiens. Le Parc est reconnu pour apporter un **appui technique** et de médiation indispensable pour la profession, mais encore **peu de moyens** sont mobilisés pour accompagner la profession sur le terrain et la valeur ajoutée de la Charte est considérée comme faible du fait d'un historique et de partenariats préexistants. Des communes, notamment les plus touristiques, expriment des besoins d'information et de réassurance. Les habitants locaux restent aussi à sensibiliser sur le sujet du pastoralisme et de la prédation.

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont : stabiliser le périmètre du Cairn pour permettre au Parc national de mieux se positionner vis-à-vis des partenaires ; poursuivre a minima les actions, notamment de communication, déjà mises en place ; retrouver une logique de développement territorial, en renforçant le travail partenarial et pluridisciplinaire et en faisant témoigner ceux qui réussissent ; renforcer et structurer l'animation territoriale sur ce domaine; mutualiser les moyens.

Axe 4

POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

192 actions ont été programmées sur le territoire en faveur d'une découverte et d'un accueil en montagne : authentique, de partage, de rencontre et d'échange.

L'humain constitue le fil conducteur des orientations de la charte notamment dans les domaines :

- touristiques ;
- artisanaux ;
- Agroalimentaires.

Les orientations de la charte

- 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire
- 4.2. Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil
- 4.3. Développer le partenariat avec les stations touristiques
- 4.4. Partager et valoriser l'image « Parc national »



Les CAIRNS de la charte

Les activités de plein nature au regard du caractère du parc national



Le grand tour des Écrins



Marque Esprit Parc national



Orientation 4.1.

Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire



Chiffres clés :

- 104 actions au total
- 421 857 personnes sont passées par les maisons et centres d'info du Parc (+60 % entre 2014 et 2018)
- En moyenne 130 000 visiteurs par an sont accueillis dans les maisons du Parc

Qui mène les actions ?

Une multitude d'acteurs est impliquée dans les activités touristiques. Les conseils départementaux, les communautés de communes, les communes, les socioprofessionnels... En 2018, le partenariat avec la communauté de communes et l'office de tourisme du Pays des Écrins a été mis en œuvre pour la réalisation de leur portail Geotrek. Un nouveau partenariat avec la communauté de communes et l'office de tourisme de Serre-Ponçon démarrera début 2019.

22 audits ont été réalisés pour 29 nouveaux services dans les domaines du tourisme, dans le cadre du déploiement de la marque « Esprit parc national » dans le domaine touristique. Le Parc national a travaillé avec tous les représentants des partenaires pour construire une stratégie touristique.

■ Feu vert : 56% ■ Feu orange : 8% ■ Feu rouge : 36%



Les actions sont très diversifiées et sont souvent complexes à mettre en œuvre. Les délais de réalisation de certaines actions nécessitent plusieurs périodes de programmation.

Marges de progression

Poursuivre et renforcer les démarches de promotion, commercialisation, marketing pour faire rayonner les atouts touristiques du Parc au national puis à l'international notamment :

- en s'appuyant sur un partenariat renforcé avec les offices du tourisme,
- en anticipant l'évolution des besoins (en volume et en exigence) et se dotant des capacités d'accueil correspondant à l'ambition souhaitée (sentiers, hébergement, accès en transport depuis les vallées...),
- en adoptant la logique d'expérience client

ACCESSIBILITÉ TOUT PUBLIC
RESSOURCEMENT
PROFESSIONNELS
DIVERSIFICATION
FRÉQUENTATION
ÉCOTOURISME
COORDINATION
CONCILIATION
ÉCONOMIE RÉPARTITION
ACCUEIL

Orientation 4.1.

Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire



LE GRAND TOUR DES ECRINS

Un projet ayant permis le développement de l'itinérance



Ce projet fait suite aux conclusions d'une étude menée en 2013/2014 par le Parc national des Ecrins sur la qualification d'une offre touristique d'itinérance douce autour du GR 50. Trois programmes structurants ont été montés en réponse à des appels à projets POIA/CIMA : destination Grand Tour des Ecrins 2015 (Actions de préfiguration) ; Grand Tour des Ecrins 2016-2017 (développement d'offres, promotion, travaux, concertation) ; Grandes itinérances alpines dans les Ecrins 2019-2021 (consolidation et innovation sur l'alpinisme, le VTT et les activités équestres).

Les objectifs du projet sont de : mettre en place une offre d'itinérance à l'échelle et à l'image du massif ; renforcer au niveau national et international la notoriété et la visibilité du massif des Ecrins et du Parc national en tant que destination de randonnée ; soutenir l'économie touristique du massif par la diversification et la valorisation des patrimoines ; impliquer les socioprofessionnels dans la structuration d'un réseau interrégional du tourisme et de l'itinérance.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis le dépôt d'un nouveau programme et **l'ouverture de nouvelles activités** sur le Grand Tour des Ecrins. L'offre s'est aussi ouverte à l'international et a pour ambition de **diversifier les filières** (GTE VTT, équestre...). La mise en place d'un outil de réservation en ligne a facilité l'accès à l'information sur le GTE et les démarches des visiteurs, mais l'outil reste encore à améliorer. **Un modèle économique fonctionnel** s'est manifestement constitué. La **structuration de l'identité visuelle et numérique** du Grand Tour des Ecrins a eu un impact important sur l'activité économiques des partenaires et des acteurs du parc. Enfin, le Parc national a joué un rôle de médiateur facilitant les travaux de réhabilitation des sentiers.

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont de : passer le relai fin 2021 vers un autre opérateur qui fera vivre le « Grand Tour des Ecrins » ; préserver un rôle de médiation pour la suite du projet (pour le Parc national) ; formuler une vision à long terme sur les objectifs de la démarche ; réfléchir à l'articulation des compétences du Parc avec les EPCI ; diffuser l'offre à l'international ; renforcer le portage politique du projet « Grand Tour des Ecrins » ; continuer la commercialisation de l'offre.

Orientation 4.1.

Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire



ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Concilier activités de pleine nature et conservation du caractère du Parc



Haut lieu de l'alpinisme, le territoire du parc national des Écrins est de plus en plus confronté à une diversification des pratiques allant vers l'atténuation de cette prise de risque. Cette pratique sportive plus sécurisée exprime un nouveau rapport à la montagne et, de fait, modifie la représentation que l'on s'en fait en la banalisant. Les activités de pleine nature doivent donc être réglementées dans le cœur du parc comme prévu par la Charte, au moyen d'arrêtés, de conventions, de réseaux. Le projet est consacré à cela et a aussi mis en place l'outil web Biodiv'Sports.

Les objectifs du projet sont : concilier activités de pleine nature et conservation du caractère du Parc national ; adapter la pratique d'alpinisme aux technologies nouvelles pour permettre de diminuer l'atteinte au milieu naturel, sans dénaturer l'intérêt sportif et historique des voies existantes.

Les conventions mises en place ont permis de **consolider la concertation** et les échanges entre les acteurs (pratiquants de l'alpinisme, vol à voile, etc). Mais il est encore **difficile de relever les infractions** qui ne respectent pas les conventions. La concertation s'est également faite dans le cadre de l'élaboration de l'outil Biodiv'sports : un outil jugé solide mais qui reste à exploiter davantage pour le terrain. Enfin, les publics locaux et les pratiquants restent encore à convaincre quant aux effets néfastes de certaines pratiques sportives, mais de bons contacts et échanges sont instaurés.

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont de : prendre en compte le développement de nouvelles activités et le changement climatique dans la réglementation ; assurer un suivi plus régulier (statistique du site web de l'outil Biodiv'sports, prescriptions sur les ouvertures de voie) ; diffuser l'outil Biodiv'sports sur d'autres supports et sites ; développer d'autres partenariats avec des fédérations sportives ; favoriser une démarche de sensibilisation et de prévention auprès des publics

Orientation 4.2.

Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil



Chiffres clés :

- 79 actions menées
- Le Schéma des sentiers de randonnée pédestre entretenus recense 687 km (490 km dans le Coeur et 197 km en Aire d'adhésion).
- 505 km linéaires de sentier menant au cœur, situé en zone d'adhésion sont entretenus par le Parc national
- 311 panneaux de signalétique pédestre renouvelés (informations, directionnelle et réglementaire) en 2018 (99 en 2014)
- Suivi de la fréquentation des maisons de parc : 128 780 visiteurs en 2018, soit une baisse de 54 000 visiteurs depuis 2014
- 4 espaces d'accueil du Parc ont fait l'objet d'une mutualisation de moyens avec des OT (La Chapelle, Entraigues, Chateauroux et Pont-du-Fossé).

Qui mène les actions ?

Les travaux sur les sentiers en cœur du parc, la signalétique en aire d'adhésion et les maisons de parcs sont des actions conduites par l'établissement public du parc national. Elles représentent 60 % des actions.

Les communautés de communes et les communes portent des actions dans le cadre du PDIPR. Le Conseil départemental des Hautes-Alpes conduit un projet de requalification du col du Lautaret en tant que site majeur.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Hautes Alpes (CDRP 05) participe à l'entretien du balisage des GR.

L'Office national des forêts (ONF 05) effectue des travaux de réparation des passerelles.

Le Parc national gère la signalétique pédestre (Informatrice-Directionnelle-Réglementaire) sur l'ensemble des 687 km du schéma des sentiers, selon la charte signalétique des Parcs nationaux. Le Parc national conforte sa démarche de recherche de cofinancements auprès des Départements (PDIPR) ainsi qu'au niveau européen dans le cadre du projet « Grand Tour des Écrins ». Le schéma des sentiers du Parc national a été rediscuté dans le contexte de la loi Notre et les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ont été mises à jour entre les partenaires (communes, intercommunalités, ONF, Parc national des Ecrins)

COMPLÉMENTARITÉ

SIGNALÉTIQUE

HARMONISER

DÉCOUVERTE

INTÉGRATION INFORMATION

ITINÉRAIRE

LISIBILITÉ

ENTRETIEN

SÉCURITÉ

SENTIER



■ Feu vert : 47%

■ Feu orange : 11%

■ Feu rouge : 42%

Les travaux et la signalétique de randonnée sur les sentiers du cœur et de l'aire d'adhésion.

Marges de progression

- La capacité de mobilisation des agents du Parc sur la sensibilisation ou la présence dans les points d'accueil pour assurer le lien entre tourisme et protection semble limitée et gagnerait à être renforcée.
- Développer la mutualisation d'espaces d'accueil pour créer du lien entre les acteurs et maximiser l'impact des ouvertures au public et en augmenter la surface (lieux et amplitudes horaires).

Orientation 4.2.

Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil

Accueil » Le journal du parc » Brèves

"Mangez sain et du coin" dans les refuges de l'Oisans



Mercredi 03 Juillet 2019

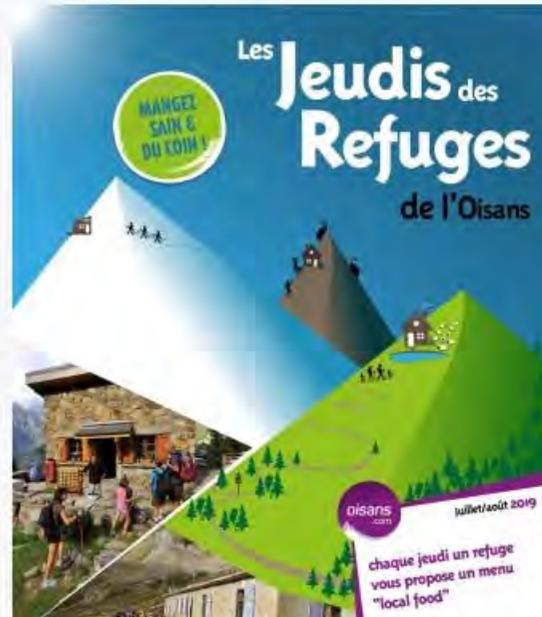
Saveurs et gourmandises locales chaque jeudi de l'été (mais pas que !). Un menu "local food" et des rencontres à toutes les altitudes

Les gardiens de refuge souhaitent vous faire découvrir et partager leur univers ! Chaque jeudi de l'été, ils vous accueillent autour d'un menu 'local food' pour une soirée de découverte en pleine nature. C'est la thématique des Jeudis des Refuges de l'Oisans cette année.

La gastronomie est entrée dans les refuges. Les gardiens mettent un point d'honneur à vous proposer des plats faits maison, des produits locaux et/ou artisanaux, sans oublier une part de produits bio. Le refuge n'est plus simplement un lieu de passage mais un véritable endroit convivial où l'on prend plaisir à s'attarder. Monter déguster une bonne assiette est devenu une réalité très appréciée de tous.

Au programme :

- Jeudi 4 juillet : Menu 100% du Dauphiné au Refuge des Clôts
- Jeudi 11 juillet : Gueuleton montagnard au



Articles liés



20/06/2019
Résidences d'artistes en cours...



03/06/2019
Un marathon créatif pour repenser les...



26/09/2017
Travaux au refuge du Promontoire



14/06/2016
Des refuges, sentinelles pour les...

Orientation 4.3.

Développer le partenariat avec les stations touristiques

Chiffres clés :

- 6 actions menées
- 87 animations estivales réalisées par l'établissement public du parc national auprès de la clientèle des stations en 2018 (25 en 2014)
- 52 animations hivernales réalisées par le Parc national auprès de la clientèle des stations (stable depuis 2014).

Qui mène les actions ?

Les communes-stations sont les maîtres d'ouvrage des projets, le Parc national les accompagne techniquement et intervient avec un grand nombre d'animations en station (cf. orientation 1.3.).

L'Observatoire des galliformes de montagne conduit un programme de visualisation des câbles de remontées mécaniques décliné par commune-station en partenariat avec le Parc national.



RÉCIPROCITÉ
SENSIBILISER
SOLIDARITÉ
EXIGENCES
SYNERGIE
SAISONS
EMPLOI



■ Feu vert : 67%

■ Feu orange : 17%

■ Feu rouge : 17%

Pour cette première charte, le partenariat a été orienté sur les animations de sensibilisation du public à la fragilité de la faune en hiver d'une part et sur porter à connaissance des communes lors d'aménagements d'autre part.

Marge de progression

Établir un véritable projet environnemental de territoire pour se démarquer des autres stations et faire des stations des hauts lieux de compréhension de la nature et des patrimoines.

Orientation 4.3.

Développer le partenariat avec les stations touristiques

Accueil » Le journal du parc » Brèves

Limiter le dérangement de la faune sauvage en hiver



Lundi 04 Février 2019

Une soirée d'information et d'échanges était proposée ce samedi par le Parc national et et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) dans l'Embrunais.

Malgré les routes enneigées, une trentaine de personnes était réunie à la Maison du parc à Châteauroux, ce samedi 2 février, pour une soirée consacrée au dérangement hivernal de la faune sauvage.

Les intervenants de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) et du Parc national se sont relayés pour présenter les différents aspects du dérangement hivernal de la faune sauvage, avec des exemples concrets d'équipements sur des sites naturels et dans des stations de ski alentour.



La diffusion du petit clip vidéo réalisé par le réseau des espaces protégés alpins, Alparc, met en exergue la prise de conscience et la nécessaire sensibilisation des pratiquants pour préserver le milieu naturel en hiver :

Articles liés



04/03/2019

Avez vous vu ou entendu le lagopède ?



14/02/2019

L'hiver, soyons discrets !



18/12/2018

L'hiver... à la trace



06/02/2018

Le plaisir de la trace et du respect



Orientation 4.4.

Partager et valoriser l'image « Parc national »



Chiffres clés :

- 4 actions menées
- De nombreux produits marqués Esprit parc national dans son « volet écotourisme » : 82 sorties de découverte, 36 hébergements, 4 visites de site, 4^{ème} édition de l'annuaire de la marque parue en 2018 (édité à 6 000 exemplaires)
- 11 reportages photos réalisés en 2018 sur des prestataires marqués « Esprit parc national »
- 1 vidéo de promotion réalisée en 2018
- 61 entreprises touristiques impliquées dans la marque « Esprit parc national » en 2018 (19 en 2015)
- 169 services touristiques engagés dans la marque « Esprit parc national » en 2018 (83 en 2015)
- 9 formations proposées en 2018
- 70 commandes totales à la photothèque et aux autres contenus audiovisuels de l'établissement public du parc national effectuées par des acteurs externes conventionnés ou non (journalistes, ...) en 2018 (43 en 2014)

Qui mène les actions ?

L'Agence française pour la Biodiversité supporte un budget conséquent pour le déploiement de la marque dans les parcs nationaux.

Le Parc national anime le réseau des prestataires marqués, gère les contrats, valorise la marque pour renforcer la visibilité des produits marqués, s'implique dans la vie de la marque interparcs.

La Région Sud-PACA a lancé une étude préalable à la mise en place d'un contrat de filière écotourisme : un volet de promotion sera développé en lien avec les agences de développement touristique, pour mieux valoriser les offres de randonnée, d'itinérance et celles estampillées « Esprit parc national ».

RECONNAISSANCE
ENGAGEMENT
EXEMPLARITÉ
ATTRACTIVITÉ
FÉDÉRATEUR PROMOTION
NOTORIÉTÉ
ÉTHIQUE

■ Feu vert : 75%

■ Feu orange : 0%

■ Feu rouge : 25%

Les actions sont très diversifiées.

Marge de progression

Pérenniser la stratégie collective amorcée :

Développer encore l'offre, la faire connaître, garantir la promesse commerciale liée la marque et plus globalement l'adéquation entre les valeurs qu'elle porte et les attentes des visiteurs.

Orientation 4.4.

Partager et valoriser l'image « Parc national »

Accueil » Le journal du parc » Actualités

Convention de confiance entre les accompagnateurs et le parc national



Mercredi 25 Septembre 2019

C'est un partenariat de longue date qui est désormais consolidé à l'échelle nationale et formalisé dans une convention signée à l'occasion de l'événement de fin de saison organisé vendredi par l'agence de développement des Hautes-Alpes

Approches convergentes, intérêt commun pour la protection et la valorisation des espaces naturels et culturels, complémentarités d'actions, valeurs partagées pour le développement d'un tourisme durable... Les préambules de la convention rappellent que les accompagnateurs en montagne et le Parc national des Ecrins ont encore beaucoup à faire ensemble.



Articles liés



09/01/2015

Marque « Esprit Parc national » :...



26/12/2014

Des échanges et de l'action avec...



20/12/2013

Journée d'échange avec les...



16/07/2013

Un été bien accompagné !

A high-altitude mountain landscape under a clear blue sky. The foreground shows a rocky slope with patches of snow. A hiker in a green jacket and purple pants stands on a snow patch. The background features rugged, rocky mountain peaks with snow patches. The text "Les objectifs pour le cœur du parc 2014-2019" is overlaid in white.

Les objectifs pour le cœur du parc 2014-2019

Les objectifs pour le cœur du parc : bilan 2014-2019

Les limites du cœur ont été fixées à la création du parc national des Écrins en 1973. Le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 faisant suite à la réforme des parcs nationaux a rigoureusement conservé ces limites. La réglementation spéciale a été quant à elle pratiquement inchangée. Les objectifs de la charte pour le cœur intègrent les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux français et tiennent compte des enjeux spécifiques.

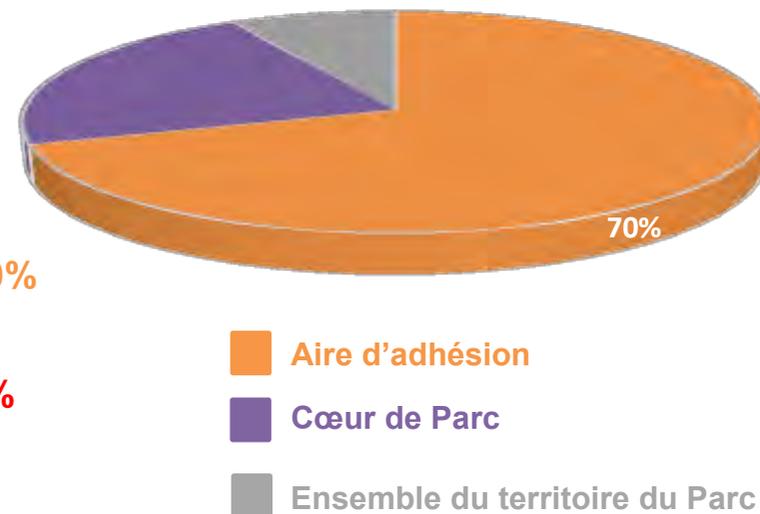
Il y a trois niveaux d'intervention pour atteindre ces objectifs :

- des mesures contractuelles de l'aire d'adhésion (certaines « orientations »), applicables dans le cœur au titre de solidarités écologique, économique, sociale et culturelle
- des mesures contractuelles spécifiques au cœur tenant compte des enjeux (caractère, sensibilité des patrimoines...) et des activités existantes (refuges par exemple).
- les modalités d'application de la réglementation.

Répartition des actions entre le cœur, l'aire d'adhésion et l'ensemble du parc national :

Le niveau de réalisation des actions :

- 52 % sont estimées réalisées à plus de 80 %
- 13 % sont estimées réalisées entre 20 % et 70%
- 35 % sont estimées réalisées à moins de 20 %



En termes de nombre d'actions, on constate une baisse de 12 points pour celles menées en cœur de parc par rapport à la période 2014-2016. En revanche, davantage d'actions sont menées en aire d'adhésion (de 60% entre 2014-2016, à 70% sur 2014-2019).

Chiffres clés 2019

- 321 actions au total contribuent aux objectifs dans le cœur du parc national
- 15 travaux d'amélioration de refuges, 8 de cabanes de berger, 45 héliportages de cabanes pour la protection des alpages (15 en 2018)
- 295 actions autorisées : 82 % activités sportives, manifestations..., 78 % pour le survol, 35 % pour des travaux
- 635 interventions de police de l'Environnement

Les objectifs pour le cœur du parc : bilan 2014-2019

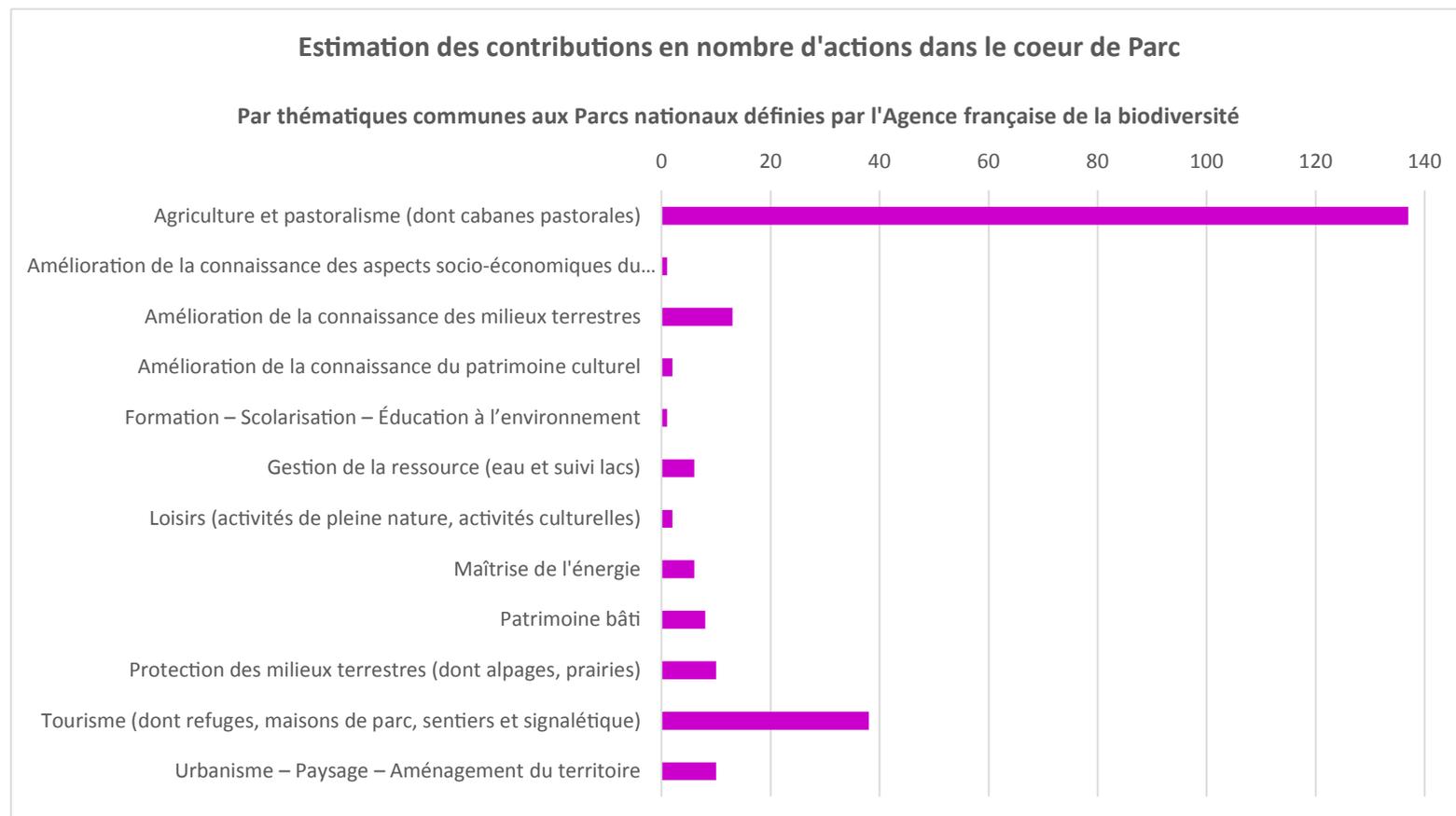
Regard sur ...un territoire protégé très « actif »

Le cœur de parc est un territoire protégé, **particulièrement actif en matière de gestion agro-écologique des milieux agricoles et pastoraux** et de protection de ces milieux (dont la gestion des cabanes et des équipements dans les alpages) par rapport au bilan précédent (on recensait une douzaine d'actions contre 137 en mars 2019). Ceci est notamment dû à l'augmentation du nombre d'actes de prédation qui impose la mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'élevage face à la prédation, largement portés par les groupements pastoraux (106 actions/137). Le maintien de la fauche des prairies naturelles figure parmi les actions récurrentes recensées en matière de protection.

Le **tourisme** constitue le second enjeu important en cœur de Parc, qui mobilise près d'une quarantaine d'actions portant sur la signalétique des sentiers, l'amélioration de la qualité d'accueil, des études de valorisation de sites et d'aménagement de refuges. Le Parc national intervient tout particulièrement sur l'entretien du balisage des sentiers pédestres et des infrastructures de découverte du cœur de parc, et les acteurs associatifs ou privés (dont la FFCAM ou Société des touristes du Dauphiné) en matière d'études et de travaux de réhabilitation de refuges (meilleure installation et accueil).

L'intervention est concentrée en cœur de Parc sur **l'amélioration de la connaissance des milieux terrestres** à travers notamment la recherche mise en œuvre sur la réserve intégrale du Lauvitel et l'ensemble de la démarche Sentinelles Alpages, Refuges (suivi de l'évolution des alpages, suivi naturalistes réguliers).

Enfin, les activités de **loisirs** (activités de pleine nature, activités culturelles) sont réglementées en cœur de parc, par exemple la manifestation autour de l'Ascension du Vieux Chaillol ou l'animation des conventions relatives aux sports de nature (escalade, alpinisme, vol à voile, vol libre).



Objectif 1

Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance



Chiffres clés :

- 3 projets (Réserve intégrale, archéologie, All-taxa biodiversity inventory (ATBI))

Qui mène les actions ?

L'établissement public du parc national des Ecrins gère la Réserve intégrale et coordonne l'intervention des équipes scientifiques dans les différents domaines de recherche. Le montage de programmes mutualisés et la recherche de financement font partie des actions. Le travail est étroit avec la commune du Bourg-d'Oisans en ce qui concerne les aménagements. Sans oublier la communication sur le plan de la recherche, et pour le grand public.

Le Parc national dispose d'une station météo et d'un appareil photo timelapse pour suivre l'évolution du Glacier blanc. En 2019, une station météo financée par l'IRSTEA sera installée non loin du refuge des Écrins pour un suivi fin du glacier Blanc. Un appareil photographique de haute résolution sera installé et une plateforme Web sera développée par le Parc national grâce à l'obtention d'une subvention de la Région Sud-PACA début 2019.

Marges de progression

Réserve intégrale :

- renforcer la synergie et l'articulation des travaux scientifiques avec le reste de la Charte ;
- prioriser et afficher des choix, des directions, des grandes tendances ;
- étudier la possibilité de lier davantage le comité scientifique et le CA de l'Etablissement public parc national ;
- continuer l'ouverture à de nouvelles disciplines scientifiques (ex: sciences humaines et sociales) ;
- donner une place au tourisme scientifique (organisation de grandes expéditions, séjours avec thématiques de recherche...)
- favoriser la prise de conscience locale sur la valeur de la réserve.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBSERVATION

PROTECTION

INVESTIGATION

SCIENTIFIQUE

ENDÉMIQUE

LONG TERMES

RI LAUVITEL ALTITUDE

PIONNIER

Objectif 1

Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance



LA RÉSERVE INTÉGRALE DE LAUVITEL

La réserve intégrale de Lauvitel : un haut lieu de la recherche scientifique



La réserve intégrale de Lauvitel a été créée en 1995 dans le vallon du même nom, sur les hauteurs de la commune du Bourg d'Oisans. Elle a pour but "**le suivi de la dynamique naturelle d'écosystèmes peu soumis à l'action anthropique**" sur 689 ha dans le cœur du parc national. En 2012, elle a été certifiée en catégorie "1a" (aire protégée gérée à vocation scientifique) de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Ce projet CAIRN s'inscrit dans cette certification et **a pour objectif** de mettre à la disposition de la communauté scientifique un espace de montagne sans perturbation humaine directe (pastoralisme, chasse, tourisme...) qui permet d'appréhender les dynamiques naturelles.

L'intégration du projet dans la **Charte** a permis de créer un équilibre avec l'ouverture de la réserve intégrale à 15 personnes maximum chaque année au cours des journées du patrimoine. Le milieu serait aujourd'hui « restabilisé ». A mi-parcours, un certain nombre de données et des études relatives à la biodiversité et à son maintien ont été recueillies. La réserve a aussi permis de développer des techniques novatrices telles que l'ADN environnemental / bioacoustique dans un milieu isolé. Le projet a favorisé une plus grande coopération entre acteurs et un rayonnement de la réserve à une échelle plus large, même si la communication et la visibilité des productions scientifiques restent des points à améliorer.

Les **perspectives d'ici à la fin de la Charte** sont de : renforcer la synergie et l'articulation des travaux scientifiques avec le reste de la Charte ; prioriser et afficher des choix, des directions, des grandes tendances ; étudier la possibilité de lier davantage le comité scientifique et le CA de l'EPPN ; continuer l'ouverture à de nouvelles disciplines scientifiques (ex: sciences humaines et sociales) ; donner une place au tourisme scientifique (organisation de grandes expéditions, séjours avec thématiques de recherche...) ; favoriser la prise de conscience locale sur la valeur de la réserve.

Objectif 2

Préserver le patrimoine culturel du cœur



Ascension de l'Ailefroide Orientale.

Chiffres clés :

- Conventions relatives aux sports de nature (escalade, alpinisme, vol à voile, vol libre)
- Restructurations d'infrastructures
- Organisation de fêtes et évènements locaux

Qui mène les actions ?

Les fédérations d'escalade, d'alpinisme, de canyonisme, de vol à voile et de vol libre conventionnent avec le Parc national pour gérer la pratique des sports de nature après avis de son conseil scientifique.

Le Parc participe au programme « Biodiv'sports », conduit en partenariat avec la LPO, qui vise à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la pratique sportive et a pour objectif de faire connaître ces démarches auprès de tous via un outil web. Le programme a commencé à être déployé sur le territoire du parc, sur l'activité ski de randonnée et les zones de quiétude hivernale de tétras lyre. En 2019, ce travail va se poursuivre sur la Vallouise.

Le CNRS et le service régional d'archéologie mènent des recherches archéologiques avec des laboratoires spécialisés.

Le Parc national est partenaire de longue date (20 ans) avec le centre Camille Jullian (archéologie).

Le Parc national soutient ou participe à différents événementiels culturels organisés sur le territoire (notamment, l'écho des mots et le festival de Chaillol, les rencontres de la cinémathèque de montagne, le festival du livre de L'Argentière-la-Bessée, les rencontres du cinéma « montagne et sciences ») ou aux animations proposées par différents sites culturels et patrimoniaux (maisons à thème, musées, etc.). Un parcours du parc national des Écrins est réalisé avec la cinémathèque de montagne dans le cadre des « parcours thématiques alpins ».

ARCHÉOLOGIE

TÉMOIGNAGE

VALORISATION

CONQUÊTE

MÉMOIRE ÉDIFICES

VESTIGES

Marges de progression

- Suivre le rythme d'évolution d'apparition de nouvelles activités de pleine nature pour en assurer une cohérence avec les objectifs de préservation du cœur de Parc et le changement climatique dans la réglementation ;
- Faire des chartes de bonnes pratiques avec différentes fédérations ;
- Assurer un suivi plus régulier (statistique du site web de l'outil Biodiv'sports, prescriptions sur les ouvertures de voie) ;
- Diffuser l'outil Biodiv'sports sur d'autres supports et sites ;
- Développer d'autres partenariats avec des fédérations sportives ;
- Favoriser une démarche de sensibilisation et de prévention auprès des publics

Objectif 2

Préserver le patrimoine culturel du cœur

Deux exemples de réalisations

L'outil web Biodiv'Sports.

Ce projet vise à concilier activités de pleine nature et conservation du caractère du Parc et à adapter la pratique d'alpinisme aux technologies nouvelles pour permettre de diminuer l'atteinte au milieu naturel, sans dénaturer l'intérêt sportif et historique des voies existantes.

Les conventions mises en place ont permis de consolider la concertation et les échanges entre les acteurs (pratiquants de l'alpinisme, vol à voile, etc,...). Mais il est encore difficile de relever les infractions qui ne respectent pas les conventions



La montagne, la science et l'aventure : quel cinéma !



Mercredi 22 Novembre 2017

Des émotions et des découvertes partagées au Bourg d'Oisans et à Grenoble à l'occasion des "Rencontres montagne et sciences", avec des projections qui passionnent des spectateurs fidèles, et des séances consacrées aux scolaires, public privilégié de l'événement.

Scientifiques et alpinistes, chercheurs et aventuriers.. Il est donc possible de conjuguer sa passion de la montagne et une formation scientifique élevée. C'est le message et le témoignage apportés, par les films, les réalisateurs et les organisateurs des "Rencontres montagne et sciences", que ce soit au Palais des Sports à Grenoble ou **au foyer culturel du Bourg d'Oisans.**

Ecoliers, collégiens et lycéens sont un public privilégié pour les organisateurs de l'événement, tous bénévoles et passionnés par la science et l'aventure en montagne. Une chance pour les jeunes grenoblois et pour bien d'autres désormais, alors que la tournée continue désormais dans d'autres villes après le chef-lieu de l'Oisans.



Objectif 3

Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur



Chiffres clés :

- 24 autorisations de travaux en 2018 [source : Rapport d'activité 2018]

Qui mène les actions ?

Les actions sont portées par les communes, des groupements pastoraux, des gestionnaires de refuge (FFCAM et STD), par l'Office national des Forêts (ONF).

Des subventions sont attribuées aux communes afin de réaliser des travaux d'entretien des bâtiments patrimoniaux.

L'enrichissement de la mémoire culturelle du territoire se traduit également par la coopération avec le Département des Hautes-Alpes.

CONSTRUCTION
VERNACULAIRE
ARCHITECTURE
ENTRETIEN RESTAURATION
MATÉRIAUX CARACTÈRE
HAMEAUX ISOLATION
CABANES
REFUGES CONFORT

Marge de progression :

L'utilisation d'une base de données du patrimoine bâti facilite la gestion du patrimoine. L'adaptation des interventions est sans cesse questionnée.

L'usage de matériaux du site est privilégié mais également de matériaux naturels qui ne nuisent pas à l'environnement ou de bois provenant de forêts locales.

Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur

Accueil » Le journal du parc » Actualités

Coup de neuf pour l'abri sous roche des Bans



Mardi 22 Octobre 2019

Cet abri, ancestral et patrimonial, toujours utilisé pour garder le troupeau en fin de saison, a été rénové grâce à l'implication de tous les partenaires concernés.

Depuis de nombreuses années, l'abri sous roche des Bans, situé dans le vallon du même nom, était devenu insalubre. Toujours utilisé pour garder le troupeau pour le quartier de fin de saison, les conditions pour y dormir étaient devenues plus que précaires.



Articles liés



28/10/2019

Des journées pour le patrimoine



08/10/2019

Débroussaillage du mur du Barry aux...



11/07/2019

Oisans : une porte romaine en pleine...



27/09/2018

Chaillol : des pierres-maçonneries pour...

Objectif 4

Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité



Chiffres clés :

11 actions portant que la requalification de refuges

Qui mène les actions ?

Les actions ont pour maître d'ouvrage les communes et les gestionnaires de refuge (FFCAM, STD...).

L'établissement du parc national accompagne les projets de la définition des besoins jusqu'aux phases travaux. D'un point de vue réglementaire, il émet des autorisations et avis conformes en cas de travaux ou d'activités.

En 2018, le Parc national accompagne différents projets de requalification de refuges et assure en particulier le suivi du chantier de rénovation complète du refuge de Temple Écrins.

Marges de progression

- Accompagner les gestionnaires de refuge dans une montée en compétences, pour améliorer l'accueil, la qualité environnementale des refuges et leur contribution à la valorisation des produits locaux et à la sensibilisation de la clientèle sur les problématiques environnementales.
- Poursuivre les engagements pris en matière de travaux de réparation/amélioration bâtementaire des refuges (assainissement, confort,...) dans le cadre du programme décennal
- Renforcer les échanges réguliers avec les gestionnaires et gardiens de refuges

MOBILITÉ DOUCE
FRÉQUENTATION
EXEMPLARITÉ
RESSOURCES RÉVERSIBILITÉ
PRÉSERVATION
SOBRIÉTÉ
RESPECT DÉCHETS

Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité

Finale à suspense pour les palmes du tourisme durable



Lundi 24 Décembre 2018

Qualifiée parmi les 21 finalistes, la candidature commune des cinq parcs nationaux du sud-est autour de leurs "nudges" de sensibilisation a manqué la première marche du podium, attribuée au flocon vert des Mountain riders, dans la catégorie "Territoire & destination".

Flocon vert et nudge au coude à coude pour une palme du tourisme durable...

C'est finalement le "label" créé par les Mountain riders pour valoriser l'engagement "vert" du site touristique qui a reçu la palme du tourisme durable dans la catégorie "Territoire & destination". Juste devant l'initiative présentée par les parcs nationaux pour sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement, grâce à des "nudges" utilisés par les ambassadeurs de la marque "Esprit parc national".



 Les Palmes du Tourisme Durable - 06 décembre 2018 

Pour la finale, seules deux candidatures avaient été retenues pour cette catégorie, dont celle des cinq parcs nationaux du sud-est. La Vanoise, les Calanques, le Mercantour, Port-Cros et les Ecrins, engagés collectivement depuis 2016 pour qualifier leur offre de tourisme durable, sont satisfaits d'avoir été qualifiés parmi les 21 finalistes sélectionnés entre 106 dossiers de candidature.

Articles liés



30/09/2019

Partenariat pour un tourisme...



23/09/2019

La ferme des Écrins récompensée



28/05/2019

La biodiversité au jardin



21/05/2019

Itinérance scientifique dans les Écrins

Objectif 5

Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur



Chiffres clés : [Source : Rapport d'activité 2018]

- 157 autorisations d'activités dans le codeur en 2018
- 114 autorisations de survols, 24 de travaux, 4 refus

Qui mène les actions ?

L'établissement public du parc national des Ecrins anime une grande part des actions liées à cette orientation de la charte. En effet, les agents du parc national sont chargés des suivis et de l'accompagnement des mesures de gestion auprès des groupements pastoraux par exemple. Il émet des autorisations et avis conformes en cas de travaux ou d'activités.

Marge de progression :

La stratégie scientifique du territoire du parc national est en cours de révision elle permet de communiquer sur les objectifs de protection du territoire et c'est la référence sur laquelle s'appuie le conseil scientifique pour formuler des avis au Conseil d'administration.

FONCTIONNALITÉS
VULNÉRABILITÉ

ENCADREMENT

PALÉARCTIQUE SURVEILLANCE

CONSERVATOIRE BIODIVERSITÉ

CONTINUITÉS

FAUNE QUIÉTUDE
FLORE

Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur





Bienvenue sur l'atlas de la faune et de la flore du Parc national des Écrins

Le Parc national des Écrins met à votre disposition l'ensemble des espèces sauvages observées par ses agents depuis sa création en 1973. Chaque nouvelle observation alimente en temps réel les fiches de chaque espèce que vous consultez, dans une volonté de partage et d'enrichissement des connaissances sur la biodiversité alpine.

Cet atlas vous présente des observations réalisées dans le cadre de différents protocoles scientifiques. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif ni d'une répartition complète des espèces sur le territoire.

[En savoir plus](#)



Zygène de la petite coronille
© Donovan Maitard / Parc national des Écrins

En quelques chiffres

 581748 observations Voir les dernières observations	 5755 espèces Rechercher une espèce	 53 communes Rechercher une comr	 2286 photos Galerie photos
--	---	--	---

Objectif 6

Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières



Troupeau de brebis sur l'alpage de la Lavine.

Chiffres clés :

- 58 alpages ont souscrit une MAEC avec Plan de gestion pastoral en 2015 et 2016, soit près de 1,8 M€ pour 5 ans et ont bénéficié en 2018 d'un plan de gestion éco-pastoral dans le cadre de la contractualisation de MAEC localisées (Mesure « Herbe 09 »), associée à des actions de sensibilisation

Qui mène les actions ?

Les groupements pastoraux sont les principaux bénéficiaires et gestionnaires des mesures agro-écologiques.

Les communes gèrent l'entretien et la création des cabanes d'alpage avec l'appui du Parc national.

Le CERPAM et la FAI apportent un appui logistique aux éleveurs.

L'établissement public du parc national prête des cabanes héliportables d'urgence aux éleveurs en cas de prédation dans des alpages non protégés. Il finance des radios pour les bergers et aide techniquement et financièrement les communes pour réaliser des études d'entretien ou de nouvelles cabanes d'alpage (5 construites en 2018 dans le cœur).

Marge de progression :

L'efficacité des mesures en alpage est variable selon le niveau d'implication du groupement pastoral avec lequel est passé le contrat. Le suivi annuel des parties en présence est essentiel à la bonne gestion de l'alpage.

TRANSHUMANCE
COHABITATION
PRATIQUES
ONGULÉS
SANITAIRE
CHEPTEL
QUALITÉ
HERBE
GESTION
LIEN

Objectif 6

Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières

Alpages sentinelles : des pistes pour s'adapter au réchauffement climatique



Mercredi 27 Mars 2019

Les partenaires des Alpages sentinelles des Écrins ont fait le point sur les caractéristiques de l'année 2018, la plus chaude depuis le début du dispositif ! Ils ont aussi échangé sur l'intérêt d'adapter la gestion pastorale aux variabilités locales du climat.

L'année 2018 a été l'année la plus chaude depuis le début du XXème siècle... et donc depuis le début du dispositif de suivi des alpages dans les Écrins voilà une dizaine d'années. Un point saillant dans les suivis des milieux engagés sur le territoire, en lien avec l'évolution du climat. C'est le cas pour le programme Alpages sentinelles, dont la restitution annuelle a eu lieu le 19 mars à l'Argentière-la-Bessée.

Caractéristique de ce projet, la présence d'une diversité d'acteurs est aussi l'un de ses atouts. Ils étaient une trentaine à s'être mobilisés pour cette journée d'échanges, dont la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, le CERPAM, des éleveurs et bergers, les instituts de recherche de l'IRSTEA et de l'INRA, sans oublier les agents du Parc national des Écrins, quelques élus et un consultant du Parc national du Grand Paradis, partenaire du projet LIFE Pastoralp.



Articles liés



05/06/2019
Biodiversité alpine sans frontière



13/11/2018
Homme, nature et climat : les...



17/10/2018
Unis autour de l'urgence...



12/04/2018
Alpages sentinelles, la dynamique du...

Objectif 7

Organiser la découverte du cœur



Chiffres clés :

Le schéma directeur des sentiers de randonnée du PNE recense 687 km de sentiers dont :

- 490 km de sentiers dans le cœur du parc
- 197 km en zone d'adhésion
- 800 points de signalétique de randonnée pédestre

Qui mène les actions ?

L'établissement public du parc national des Ecrins mène une grande part des actions liées à cette orientation de la charte. 505 km sont entretenus par le Parc national des Ecrins, 81 km entretenus par les communes et 101 km sont entretenus par l'Office national des Forêts sur les terrains domaniaux. [source : Rapport d'activité 2018]

La totalité, soit 687 km, est balisée et signalisée par le Parc national, sauf où la signalétique PDIPR est mise en place progressivement en Aire d'Adhésion (38). 386 km de sentiers sont inscrits aux PDIPR 38 et 05. Le Parc national assure la gestion de 109 passerelles dont 55 sont démontées et remontées après chaque hiver. L'entretien et la remise en état des sentiers représente par an 1 576 journées de travail d'entretien et de travaux d'ouvrages, et un budget annuel de l'ordre de 200 000 € (hors cofinancement). Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes (CDRP 05) participe à l'entretien du balisage des GR.

Des solutions alternatives à la mobilité individuelle sont proposées, telle que la mise en place de la navette du Gioberney.

RÉVERSIBILITÉ

ALPINISME

RANDONNÉE

ATTRACTIVITÉ

PROFESIONNELS

ASTRONOMIE

DISCRÉTION

ESCALADE

SURVOL

Marge de progression :

Avec la revalorisation du GR54 et celle de l'itinérance, les acteurs du parc national oeuvrent pour une fréquentation de tous les publics. Les animations en refuge contribuent à cette dynamique.

Organiser la découverte du cœur



L'animation de la charte 2014-2019



Un comité de suivi et d'évaluation

Prévu par le code de l'environnement, il a été mis en place et est présidé par le président du conseil d'administration du parc national. Il se compose de deux représentants de chacune des instances : conseil d'administration, conseil scientifique, conseil économique social et culturel. Le secrétariat est assuré par l'Établissement public du parc national.

L'animation institutionnelle de la Charte repose sur trois instances dont les missions et modes d'organisation pourraient être mieux précisés dans la Charte : le conseil d'administration (CA), le conseil scientifique (CS) et le conseil économique, social et culturel (CESC).

Principaux éléments de bilan

Le conseil scientifique a jusqu'à présent pleinement incarné ses missions et son rôle d'expert (une vingtaine d'avis émis en moyenne par an), d'instance consultative et de partenaire du Parc, le CESC dont la composition est très large (plus de 300 membres) a davantage peiné à accompagner les réflexions du Parc une fois la Charte élaborée. Depuis 2017, les travaux du CESC n'ont pas trouvé leur rythme de croisière au service de la mise en œuvre de la Charte.

L'animation territoriale de la Charte en proximité des acteurs de terrain à l'échelle des projets par secteur se diversifie :

- conventions ou contractualisation le plus souvent entre le Parc et les acteurs locaux (communes, EPCI, conseils départementaux, associations, fédérations...);
- la participation aux instances de dialogue et/ou de gouvernance de programmes, projets, communautés professionnelles.
- l'ingénierie du Parc permet l'accompagnement autour de projets ponctuels d'aménagement, d'urbanisme, de restauration du patrimoine bâti (appui à la maîtrise d'ouvrage). Elle s'inscrit dans la durée en matière de projets scientifique et de connaissances (animation régulière).

Les réorganisations de l'établissement public du Parc ont conduit à une perte de dynamisme global de cette mission d'animation et de médiation qui lui est dévolue.

L'animation de la charte : bilan 2014-2019

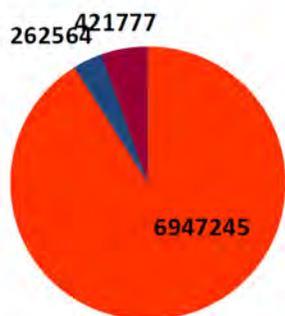
Un comité de suivi et d'évaluation

Prévu par le code de l'environnement, il a été mis en place et est présidé par le président du conseil d'administration du parc national. Il se compose de deux représentants de chacune des instances : conseil d'administration, conseil scientifique, conseil économique social et culturel. Le secrétariat est assuré par l'Établissement public du parc national.

Les moyens

Les actions inscrites aux programmes d'actions 2014-2019 ont nécessité d'importants moyens humains et financiers de la part de tous les partenaires du projet. L'État, les Régions PACA et Rhône-Alpes, les Départements et l'Europe ont également contribué.

Moyens financiers du Parc en 2018



- Subvention pour charge de service public - Dotation globale de fonctionnement
- Ressources propres
- Ressources extérieures

Chiffres clés 2019

Les moyens de l'établissement public du parc national au service de la charte

Le rapport d'activité 2018 de l'EPPN mentionne une progression de la diversification des sources de financement du Parc, grâce à des cofinancements de projets qui émargent sur 7 programmes financiers différents :

- européens : Life ; FEDER POIA sur le projet « Grandes itinérances alpines », FEADER sur MAEC, Alcotra (projets Probiodiv, CoBiodiv) ;
- nationaux : FNADT et CR-PACA dans le cadre de la CIMA, MTES sur Natura 2000 hors-parc en Isère et « Motif Paysage » ;
- départementaux : aides des Conseils départementaux 38 et 05 sur les travaux sur sentiers.

Il est à noter que cette diversification des ressources externes récurrentes du Parc national tend à devenir une dépendance.

Les ressources propres du Parc national quant à elles se sont moins bien développées que prévu, avec une baisse significative entre 2017 et 2018 de plus de 110k€. Elle s'expliquerait par un manque de moyens dédiés à la mise en place d'un outil de collecte de dons des particuliers et à la stagnation des ventes de boutique.

Les moyens humains du Parc national accusent une baisse constante depuis 2014 (-9,66 ETP réalisés (ETPT), avec deux fortes baisses en 2015 et en 2018

Agents du Parc	2014	2015	2016	2017	2018
Total des ETP (au 31 déc.)	92,5	90	88,26	86,69	84,62

Source : Rapports d'activité de l'EPPN de 2014 à 2018 – Traitement Eneis by Kpmg

L'animation de la charte : bilan 2014-2019

Regard sur les subventions du Parc aux porteurs des 220 projets, pour un coût total de plus de 11 millions d'euros

L'attribution annuelle de subventions destinées à accompagner financièrement les acteurs portant des projets contribuant à la réalisation de la charte est complémentaire des aides des collectivités départementales, régionales ou des fonds nationaux et européens. L'appui permet souvent de « boucler » un plan de financement ou d'accompagner des petits projets peu soutenus par les grands financeurs.

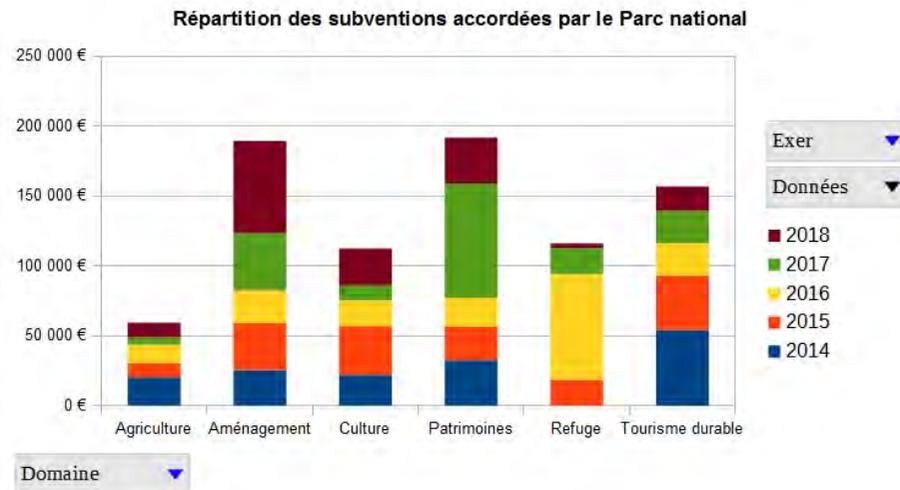
Pour la période 2012-2019, le soutien de l'établissement s'élève à 1,18 millions d'euros pour 220 projets, soit près de 10% du montant subventionnable (11,89 millions d'euros).

Répartition communale des subventions de 2014 à 2019

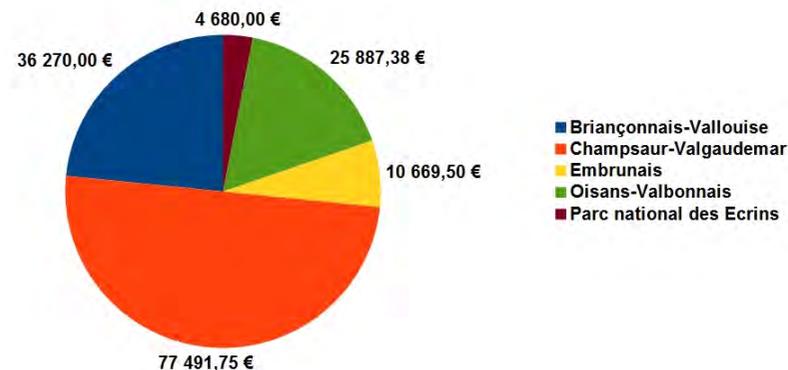
Le montant moyen annuel d'une aide sur ces trois dernières années est de 5 073 €. Le montant par maître d'ouvrage le plus faible est de 298 €, le plus élevé est de plus de 33 203 €. 31 projets, soit 12% de l'enveloppe sont attribués à des projets d'intérêt à l'échelle du massif.

De « gros » projets exceptionnels expliquent les différences entre secteurs (requalification d'espaces publics, réhabilitation de monuments, amélioration de refuges). Certaines communes sollicitent le Parc national plus que d'autres. L'enveloppe annuelle reste totalement consommée, avec de nombreux petits projets (en augmentation avec les aides à la certification biologique des exploitations) ou bien des projets pluriannuels et structurants.

44 opérations ont été subventionnées en 2018, totalisant **159 011,84 €**. L'enveloppe d'intervention de 2018 a été réduite de 11% (20 000 €). Le montant attribué en 2018 représente 94% de la moyenne des sept dernières années, correspondant à la période d'existence de la charte.



Répartition par secteurs du Parc national des subventions allouées ces 5 dernières années





Bilan global et pistes pour la suite 2014-2019

Bilan global et pistes pour la suite

Les marges de progrès



La Charte est suffisamment englobante dans sa structuration pour que des sujets émergents puissent être pris en compte (changements climatiques, changement de comportement des consommateurs, réforme territoriale), il faut plus **de projection et de démarche d'anticipation** pour favoriser l'émergence de nouveaux enjeux d'une manière structurée et objectivée

Les interactions dans l'animation de la Charte pourraient être plus multilatérales et régulières

Les EPCI sont un nouvel acteur du paysage institutionnel de la Charte dont la **cartographie des compétences** sur ses domaines d'intervention est à clarifier

Quelques domaines de la Charte gagneraient à avoir plus de **cohérence/complémentarité dans l'action** : améliorer les plans stratégiques déployés : le tourisme, le pastoralisme et la prédation, les micro-centrales

La **délégation de gestion de projet aux partenaires** et acteurs peut être augmentée

Le **suivi analytique des moyens financiers** dédiés par grand domaine d'intervention doit être systématique

Le niveau d'ambition et la palette de mesures de la Charte est tel qu'il nécessiterait des **moyens bien supérieurs aux moyens actuellement disponibles** et en baisse constante pour accompagner les communes adhérentes et les partenaires

Il faut dès lors s'organiser entre partenaires pour développer des stratégies de mobilisation de relais en vue d'essayer, de démultiplier, de prolonger les actions sur les territoires, de **mutualiser des moyens d'action et venir**

Les forces sur lesquelles s'appuyer

- **Les orientations et objectifs affichés sur une temporalité de 15 ans sont globalement toujours cohérents** avec les grands enjeux du territoire des Écrins
- Au quotidien, la **recherche de cohérence** au service des orientations et des objectifs de la Charte est effective, notamment sur le plan stratégique, fonctionnel et financier
- L'animation sous ses différentes formes (conventions, contrats, avis, comités,...) est de nature à **maintenir voire renforcer les complémentarités** dans l'action en permettant une répartition des rôles de chacun.
- **La gestion de projet** par les agents du Parc national est dynamique et professionnelle
- Les actions de la Charte bénéficient globalement **d'une bonne visibilité auprès de ses parties prenantes et du grand public**
- Les partenariats développés mettent en avant des **compétences et expertises complémentaires**
- Le Parc national des Écrins **dispose bien de moyens financiers, humains et organisationnels selon ses missions et les objectifs** définis dans le contrat d'objectifs/de performance sur 3 ans. Il **rend effectivement compte annuellement de l'utilisation de ces moyens** auprès de sa tutelle.

Bilan global et pistes pour la suite

Communes adhérentes :

- Oulles
- Le Bourg d'Oisans
- Villard-Reymond
- Ornon
- Mizoën
- Besse-en-Oisans
- Clavans-en-haut-Oisans
- Villard-Notre-Dame
- Saint-Christophe en Oisans
- Les Deux-Alpes
- Entraigues
- Valjouffrey
- Villar d'Arène
- Le Monétier-les-Bains
- La Grave
- Vallouise - Pelvoux
- Freissinières
- L'Argentière-la-Bessée
- Les Vigneaux
- Champcella
- Puy-Saint-Vincent
- Réallon
- Réotier
- Châteauroux-les-Alpes
- Saint-Apollinaire
- Prunières
- Savines-le-Lac
- Puy-Sanières
- Puy-Saint-Eusèbe
- Embrun
- Crots
- Saint-Clément-sur-Durance
- Saint-Firmin
- La Chapelle-en-Valgaudemar
- Aspres-les-Corps
- Saint-Maurice-en-Valgaudemar
- Saint-Jacques-en-Valgaudemar
- La Motte-en-Champsaur
- Villar Loubière
- Aubessagne
- Saint-Jean Saint-Nicolas
- Saint-Léger-les-Mélèzes
- Ancelle
- Buissard
- Saint-Michel de Chaillol
- Orcières
- Chabottes
- Saint-Bonnet en Champsaur
- Saint-Julien en Champsaur

Préconisations stratégiques pour l'avenir de la Charte

Veiller à préserver un équilibre entre les actions de connaissance, d'aménagement/développement, de sensibilisation et de développement local

Renforcer l'animation globale et territoriale de la Charte pour mieux diffuser et fédérer

Identifier des relais pertinents pour prolonger/essaimer l'intervention de l'EPPN sur les actions qui le permettent

Faire explicitement des choix et procéder à des arbitrages éclairés et concertés sur les orientations et objectifs de la Charte pour les 7 ans à venir

Déployer une communication sur la Charte plus en proximité des habitants du territoire

Renforcer le dispositif de suivi et d'évaluation finale de la Charte



Le territoire du Parc national des Écrins

La charte exprime un projet de territoire dont l'objectif est de fédérer l'ambition du Parc national, des communes, des professionnels et des habitants pour une montagne vivante, dynamique et accueillante. Elle est mise en œuvre concrètement au travers de programmes d'actions triennaux définis par l'ensemble des partenaires.

Créé en 1973, le parc national des Écrins a pour objectifs de **protéger les patrimoines exceptionnels de son territoire et de favoriser son développement durable.**

La loi votée en 2006 réformant la politique des parcs nationaux a fixé le cadre de la nouvelle gouvernance des parcs nationaux français. Elle a prévu que les parcs nationaux soient guidés dans leur action par une charte, définie **pour 15 ans**, exprimant un projet de territoire pour le cœur et l'aire optimale d'adhésion.

La charte a été élaborée en concertation avec les acteurs du territoire, et en particulier les communes. Elle s'est basée sur près de quarante ans d'expérience et d'actions menées ensemble.

La charte du territoire du parc national des Écrins a été **approuvée par décret en Conseil d'État publié le 28 décembre 2012.**

Pour **l'aire d'adhésion**, les communes partenaires ont exprimé leur choix et ont donné les grandes orientations du projet de développement durable qui engage désormais les communes adhérentes et le Parc national.

Pour **le cœur du parc national**, la charte rappelle les objectifs de protection et de gestion conservatoire exercée par l'établissement et précise la réglementation applicable.

Calendrier

2012 : charte approuvée en Conseil d'État

2014-15 : adhésion des communes au parc national

2014-2016 : 1^{er} programme de mise en œuvre de la charte

2017-2019 : 2^{ème} programme de mise en œuvre de la charte

2019 : évaluation intermédiaire de mise en œuvre de la charte

2020-2026 : 3^{ème} programme de mise en œuvre

2027 : évaluation finale et révision

